UFAP
UNSa Justice

LYON

UNION RÉGIONALE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

LE JOURNAL DE L'UNION RÉGIONALE

UFAP LYON MAG

L'INFORMATION SYNDICALE AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

N° 65
OCTOBRE 2026

UR.LYON@UFAP.FR

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK !



NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE FORCE !

AU CŒUR DE LA JUSTICE,
AUX CÔTÉS DES PERSONNELS.

UFAP
UNSa Justice

ÉLECTIONS Professionnelles

Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice

UNSa Justice
L'action utile !

CSA DISP LYON / CAPL

Le mot DE NOTRE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

UR UFAP UNSa JUSTICE DE LYON

Particularités de notre région

175 %
Taux d'occupation moyen en MA

+ de 1 000
Matelas au sol

465
Postes vacants



Cédric ROCHIS

L'UFAP UNSa Justice force de contestation et de propositions.

Notre indépendance est notre force

Pendant ces quatre dernières années, **l'UFAP UNSa Justice** n'a pas attendu les élections professionnelles pour être présente à vos côtés. Notre équipe régionale a parcouru l'Auvergne-Rhône-Alpes, visité la quasi-totalité des établissements et rencontré les personnels pour porter leurs revendications au plus près du terrain.

Notre engagement ne se mesure pas à une campagne électorale, mais à notre présence quotidienne, à notre disponibilité et aux combats menés pour défendre vos droits.

Face à des réformes souvent mal préparées, mises en œuvre dans l'urgence et parfois déconnectées des réalités du terrain, nous avons choisi d'accompagner les personnels, de corriger les dysfonctionnements lorsqu'ils existaient et d'exiger les adaptations nécessaires.

Des réformes profondes ont besoin d'être menées pour sortir de la trajectoire mortifère prise par notre administration, et pour ça, il faut un syndicalisme de combat et de conviction.

À **l'UFAP UNSa Justice,** nous ne perdons pas notre temps à nous demander si le verre est à moitié plein ou à moitié vide.

Nous mettons toute notre énergie à le remplir.

Notre indépendance est notre force.
Nous ne représentons ni l'administration, ni les Directeurs des Services Pénitentiaires. Cette liberté nous permet de dénoncer sans complaisance les décisions injustes, les pratiques managériales inacceptables et toutes les situations qui dégradent vos conditions de travail.

Lorsque le dialogue est possible, nous le privilégions. Lorsqu'il ne l'est plus, nous savons engager le rapport de force et utiliser tous les moyens de droit pour faire respecter vos intérêts.

Parce qu'un syndicat utile est avant tout un syndicat de terrain, nous continuerons à défendre chaque agent, quels que soient son corps, son grade ou son affectation, avec la même détermination.

Du 3 au 10 décembre 2026, votre vote donnera du poids à une organisation libre, indépendante et engagée.

Ne choisissez pas un syndicat qui vous promet. Choisissez un syndicat qui agit.

Du 3 au 10 décembre, votez massivement UFAP UNSa Justice.



L'UFAP UNSa Justice ne simule pas le rapport de force, elle l'exerce ! **SEULE organisation à proposer depuis des années des formes de contestation concrètes.**

UN SYNDICAT FORT, C'EST UN SYNDICAT QUI S'ASSUME !

L'administration pénitentiaire traverse une crise sans précédent : surpopulation record, effectifs insuffisants, violences en hausse, conditions de travail dégradées, reconnaissance absente, réformes imposées sans moyens… Pendant que certains commentent, **l'UFAP UNSa Justice agit, revendique et se bat.**

Nous ne défendons ni une catégorie, ni un métier, ni un territoire, mais **TOUS les personnels. Notre combat est celui de tous.**

Nous refusons une administration qui exige toujours plus en donnant toujours moins, les réformes d'affichage et les économies faites sur ceux qui assurent chaque jour une mission essentielle.

Nous continuerons d'exiger des recrutements massifs, une vraie reconnaissance salariale et statutaire, des conditions de travail dignes et une politique construite sur les réalités du terrain.

Notre indépendance est notre force ! Voter UFAP UNSa Justice, c'est choisir l'action et un syndicalisme qui ne renonce jamais.

Le Secrétaire Général, Alexandre CABY



Vos priorités sont nos combats

LES REVENDICATIONS DE L'UFAP UNSa JUSTICE

Malgré **une surpopulation pénale exponentielle, des carences graves en effectifs tous corps confondus, des métiers qui usent, qui blessent et qui parfois tuent,** les Personnels pénitentiaires continuent à réussir là où l'ensemble de la société a échoué avant eux et cela, sans moyens, sans soutien institutionnel et sans reconnaissance.

Assez de mépris !

FACE À UN POUVOIR D'ACHAT QUI SE DÉGRADE :

Entre 2022 et 2023, le gouvernement a procédé à deux revalorisations du point d'indice de +3,5 % en juillet 2022 et de +1,5 % en juillet 2023. Ces hausses, présentées comme un effort significatif, ont été rapidement absorbées par l'inflation, qui a dépassé 10 % cumulés sur la période. ***Résultat :*** *le traitement indiciaire réel des fonctionnaires a continué de baisser, année après année. En 2026, la situation est devenue inacceptable : certains agents perçoivent un traitement indiciaire inférieur au SMIC, leur rémunération n'atteignant le minimum légal que grâce à l'indemnité différentielle. Autrement dit, l'État employeur compense artificiellement des grilles indiciaires devenues obsolètes, au lieu de les revaloriser.*

Des **grilles indiciaires ambitieuses** et largement réévaluées, la fin du recours à l'indemnité différentielle et un point d'indice indexé sur l'inflation.

Le rétablissement de la GIPA, des durées dans les échelons de 2 ans maximum en moyenne, la revalorisation de la PSS, de l'ICP, de l'IFO et de l'IFSE, le paiement des heures supplémentaires et leur défiscalisation pour tous les corps.

FACE À UNE SÉCURITÉ DÉFAILLANTE :

La **création d'Établissements Spécialisés et Adaptés** (ESA) dans chaque région et en Outre-Mer, une évaluation individualisée du potentiel de dangerosité de chaque détenu, la fin du travail isolé par la mise en place du travail en équipes mobiles et des EPI adaptés à la morphologie de chacune et de chacun. Protéger l'agent ne dispense pas d'organiser la détention !

FACE AU MANQUE CRIANT D'EFFECTIFS :

Un **recrutement massif,** des organigrammes de référence pour tous les corps avec une clause de revoyure annuelle et un **Observatoire paritaire permanent des effectifs.**

POUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

Une filière autonome de prévention, la **8e semaine de congés pour tous, l'autonomie de service** afin de remettre celui-ci dans les mains des agents et la fin des modes dégradés.

POUR LA VALORISATION DU STATUT ET DE LA CARRIÈRE :

L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, le rétablissement des CAP pour la mobilité et l'avancement et l'élargissement du statut spécial à tous les personnels pénitentiaires.

L'UFAP UNSa JUSTICE DIT NON !

- **NON** aux 5 000 vacances de postes, tous corps et grades.
- **NON** aux heures non payées ou écrêtées.
- **NON** à l'indignité de nos conditions de travail, à la surpopulation pénale et aux 5 000 agressions annuelles
- **NON** à la contractualisation de nos métiers.

L'UFAP UNSa JUSTICE ACCUSE !

- L'administration d'inertie en matière de recrutement.
- L'administration d'organiser une forme de travail dissimulé.
- L'administration de bafouer son obligation de garantir notre santé et notre sécurité.
- L'administration de participer à la casse du service public pénitentiaire.

Un changement de CAP radical s'impose !

POUR UNE RETRAITE DIGNE DE CE NOM :

Le maintien du système de répartition, le départ à 52 ans pour les corps dits « super actifs » et 62 ans pour les corps dits « sédentaires ». L'extension du 1/5e à tous les personnels pénitentiaires. Le passage du 1/5e au 1/4e et son déplafonnement pour les personnels de surveillance.

POUR L'INSERTION ET LA PROBATION :

Une Direction autonome de l'Insertion et de la Probation et la consécration des missions des SPIP comme appartenant pleinement au domaine régalien de l'État.

POUR UNE VÉRITABLE FORMATION :

Initiale et continue, intégrée aux cycles de travail. Se former est un droit et ne doit plus coûter des heures aux agents.

POUR L'ACTION SOCIALE :

Une vraie politique du logement, des places en crèche adaptées à nos horaires et des aides à la hauteur de la détresse sociale.

POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE EN OUTRE-MER :

La création des mêmes structures et missions qu'en Hexagone (ERIS, équipe cynotechnique, UHSI, UHSA, EPM, ESA) et la reprise des extractions judiciaires par l'administration pénitentiaire.

La seule réaction possible face à une administration qui fait la sourde oreille, c'est le COMBAT SYNDICAL !
UNIE, DYNAMIQUE et TOURNÉE VERS L'AVENIR

CSA DISP LYON / CAPL

UFAP
UNSa Justice

Nos engagements en région

Depuis 2010, une seule ligne de conduite anime mon engagement : **défendre les agents, améliorer leurs conditions de travail, protéger leur sécurité au quotidien.** Quatre ans de mandat en CSA interrégionale m'ont permis de porter cette exigence là sans jamais me contenter de promesses, mais en portant vos dossiers jusqu'au bout.

Je sollicite votre confiance pour poursuivre ce travail en CSA interrégionale, et pour rejoindre la CAP interrégionale, où se jouent titularisations, avancements et procédures disciplinaires qui engagent directement votre carrière.

Mon rôle de délégué régional m'a mis à l'écoute des réalités de terrain, souvent différentes d'un établissement à l'autre, et m'a appris à les porter jusqu'aux instances où elles doivent être entendues. Je défends chaque dossier avec rigueur, et je dis les choses avec clarté, sans détour, sans jamais rien laisser passer face à l'administration.

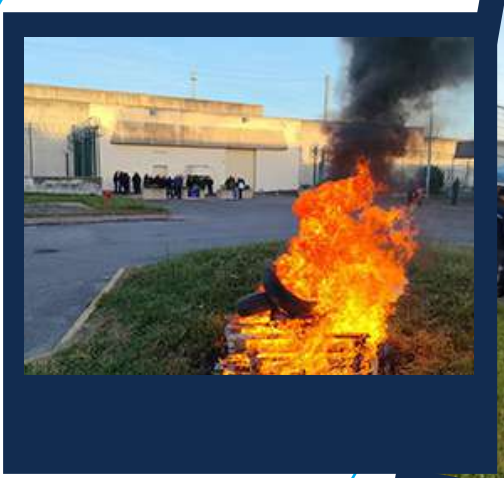
Siéger dans ces deux instances, c'est porter la voix de chaque agent, de chaque brigade, sans exception. C'est veiller à ce qu'aucune décision ne se fasse au détriment de votre sécurité ni de vos conditions de travail. C'est garantir à chacun un examen juste de son dossier, et s'assurer qu'aucun collègue ne soit jamais seul face à l'administration dans les moments décisifs.

Un mandat ne vaut que par la force du nombre qui le porte : plus votre vote et celui de vos collègues seront nombreux, plus votre défense pèsera face à l'administration.

Voter UFAP UNSa Justice, c'est se donner les moyens d'être entendu ; faire voter UFAP UNSa Justice, c'est décider d'être plus forts ensembles.
Ensemble, faisons entendre la voix de l'UFAP UNSa Justice partout où elle doit l'être.

Fabrice SALAMONE, secrétaire local UFAP UNSa Justice au CP de Valence et délégué de région auprès du bureau régional de Lyon.

Nos actions









Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !

UFAP
UNSa Justice

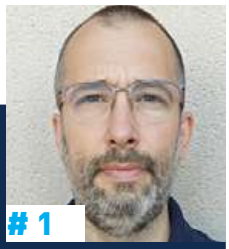
ÉLECTIONS
Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice

UNSa Justice
L'action utile !

Les listes

Liste CSA DISP



1
Cédric Rochis
SVT BGD
CP Moulins



2
Coralie Mary
SVTE
ST Quentin



3
Florian Rousset
CPIP
SPIP26/07



4
Sylvain Royere
BCPEN
CP Valence



5
Nadia Chekhad
SVTE BGD
MA Lyon Corbas



6
Vianney Thumerelle
SVT BGD
CD Roanne



7
Stephane Maraszek
BCPEX
MA Chambery



8
Rehanna Atchia
BCPEN
CP Villefranche



9
Charles Marques
TECHNICIEN
CP Bourg en Bresse



10
Audrey Smaha
CPIP
SPIP63/15



11
Fabrice Salamone
BCPEN
CP Valence



12
Malika Medjenah
AA
CD Roanne

Liste CAPL



1
Sylvain Royere
BCPEN
CP Valence



2
Nenette Madjani
MAJEN
CP Villefranche



3
Cédric Rochis
SVT BGD
CP Moulins



4
Fabrice Salamone
BCPEN
CP Valence



5
Amandine Cally
SVTE
CP Saint Quentin



6
Stéphane Perrot
BCPEX
MA Le Puy



7
Thierry Machard
SVT BGD
ST Etienne



8
Ludovic Navarro
BCPEX
MA Lyon Corbas

FLASHEZ-MOI

ET SUIVEZ-NOUS !

Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !

TÉLÉCHARGEZ
NOTRE APPLICATION DÈS MAINTENANT

Disponible sur App Store

Disponible sur Google play

Bureau Régional UR Ufap Unsa Justice de Lyon



Cédric ROCHIS, Surveillant
Secrétaire général UR



Sylvain ROYERE, Brigadier-Chef
1er Secrétaire général Adjoint



Nadia CHEKHAD, Surveillante
Secrétaire générale Adjoint



Florian ROUSSET, CPIP
Secrétaire général Adjoint



Fabrice SALAMONE, Brigadier-Chef
Délégué de Région



Jonny DE FARIA, Surveillant
Délégué de Région



Dorothée STEENACKERS
SVTE, Trésorière



Steven BOURGEON,
SVT, Trésorier Adjoint



Dominique VERRIERE,
SVT, Secrétaire de Région



Stéphane PERROT,
SVT, Secrétaire de Région



Thierry BABIN,
SVT, Secrétaire de Région



Matthieu PERDRIZET,
SVT, Secrétaire de Région



Jérôme PLAZANET
CPT, Secrétaire de Région



Malika MEDJENAH
Adj.Adm, Secrétaire de Région



Rémi TAURINES
Brigadier-Chef, Président CC.

QUELQUES INTERVENTIONS DE L'UNION RÉGIONALE

UFAP UNSa JUSTICE DE LYON

N°65 | OCTOBRE 2026

L'Union régionale défend une revalorisation des grilles et des régimes indemnitaires pour tous les personnels.

POUVOIR D'ACHAT ET RECONNAISSANCE

PAGE 1/2

DEPUIS 2018, NOTRE TRAVAIL VAUT-IL 13 % DE MOINS ?

Le 24 septembre 2026

Depuis 2018, les prix ont augmenté de plus de 20 %, tandis que la valeur du point d'indice n'a progressé que de 5 %.
À indice égal, un agent public a perdu près de 13 % de pouvoir d'achat sur son traitement.

Cette réalité, les personnels la subissent chaque jour lorsqu'ils font leurs courses, paient leur carburant, leur énergie, leur logement ou leurs assurances.

Pendant que le coût de la vie explose, nos grilles indiciaires restent écrasées. Les premiers échelons sont régulièrement rattrapés par le SMIC, l'ancienneté est de moins en moins reconnue et les changements de grade n'apportent plus la progression salariale attendue. Chez les adjoints administratifs, ce sont les 2/3 des échelons qui sont en dessous du SMIC (20/33). Et si le gouvernement persiste dans son déni, c'est la quasi-intégralité de la grille qui sera sous le SMIC en 2027.

Dans le même temps, les vacances de postes se multiplient, les charges de travail augmentent et les responsabilités deviennent toujours plus lourdes. Les personnels travaillent davantage, dans des conditions toujours plus difficiles, sans obtenir la reconnaissance qu'ils méritent.

Aujourd'hui, beaucoup ne parviennent à maintenir leur niveau de vie qu'en accumulant les heures supplémentaires, les nuits, les dimanches et les jours fériés. Ce n'est pas acceptable. Les primes doivent rémunérer les contraintes particulières de nos métiers. Elles ne doivent pas servir à dissimuler la faiblesse du traitement indiciaire. Elles ne peuvent pas davantage remplacer une véritable carrière, fondée sur la reconnaissance de l'ancienneté, des compétences, des qualifications et des responsabilités.

L'UR de l'UFAP UNSa Justice de Lyon défend une fonction publique statutaire et de carrière. Cette orientation n'est pas une promesse de circonstance à l'approche des élections professionnelles.
Notre organisation exige une révision des grilles indiciaires pour tous les corps et tous les grades, ainsi qu'une revalorisation indemnitaire bénéficiant réellement à l'ensemble des personnels.



PAGE 2/2

Pour les personnels de surveillance, la reconnaissance statutaire et indemnitaire doit être à la hauteur des contraintes et des risques du métier.

Pour les officiers, les grilles doivent être réévaluées, les indemnités de logement reconnues et l'IFO intégrée dans le calcul de la pension.

Pour les personnels d'insertion et de probation, les primes liées aux sujétions, à la surpopulation carcérale, à l'engagement dans les QLCO et au complément de traitement indiciaire doivent être alignées sur celles des personnels de surveillance.
Et les grilles indiciaires dynamisées et revalorisées pour atteindre le A type et le A+.

Pour les personnels administratifs, nous exigeons la révision des grilles, la revalorisation du régime indemnitaire, la suppression de la minoration de l'IFSE liée au versement de la PSS et la fin de l'écrêtage injuste des heures supplémentaires.

Pour les personnels techniques, nous revendiquons la suppression de cette même minoration, une revalorisation significative et régulière de la PSS, une véritable transparence sur le RIFSEEP et une meilleure rémunération des astreintes.

Les agents contractuels ne doivent pas être oubliés. À travail égal, leur rémunération doit être alignée sur celle des titulaires et leurs droits doivent être renforcés.

Notre ligne est claire. Nous voulons un meilleur traitement indiciaire, des régimes indemnitaires équitables et une part plus importante des primes prise en compte pour la retraite.

Nous refusons les mesures ponctuelles, les effets d'annonce même soi-disant historique et les revalorisations qui disparaissent aussitôt sous le poids de l'inflation.

UNION RÉGIONALE UFAP DE LYON

Les personnels ne demandent pas l'aumône. Ils demandent le respect de leur travail, la reconnaissance de leurs responsabilités et le droit de vivre dignement de leur salaire.

Du 3 au 10 décembre 2026, voter UFAP UNSa Justice, c'est donner de la force à des revendications portées collectivement.

Pour l'Union Régionale de
L'UFAP UNSa Justice de Lyon,
C.ROCHIS, N.CHEKHAD, F.ROUSSET, S.ROYERE



LE RESPECT DU TRAVAIL PASSE AUSSI PAR LA RÉMUNÉRATION.

QUELQUES INTERVENTIONS DE L'UNION RÉGIONALE

UFAP UNSa JUSTICE DE LYON

N°65 | OCTOBRE 2026

Fin du travail isolé, équipes mobiles, effectifs dédiés : l'Union régionale porte des mesures concrètes de protection.

SÉCURITÉ DES PERSONNELS

Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !

Les chiffres présentés au CSA FS du 15 septembre 2026 confirment une réalité que les personnels connaissent trop bien. Au premier semestre, 231 accidents de service ont été recensés dans la DISP Auvergne-Rhône-Alpes : 176 avec arrêt et 54 avec ITT. Les agressions lors d'une intervention (23 %), les agressions directes (14 %), les blessures sur intervention (8 %) et l'exposition au sang, crachats ou autres fluides corporelles (5%) représentent 50 % des accidents. Un accident sur deux relève donc des catégories agression ou blessure sur intervention.

Que demande l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon pour protéger les personnels ?

L'UFAP UNSa Justice exige :

La fin de l'isolement : un agent ne doit plus être seul sur un étage, ni ouvrir seul une porte de cellule. Les gestes professionnels exposés doivent être accomplis collectivement.

Des équipes mobiles en détention : des groupes de surveillants affectés à un secteur clairement identifié, capables de sécuriser les mouvements, d'appuyer immédiatement un collègue et d'intervenir sans attendre qu'une situation dégénère.

Des effectifs dédiés : les équipes mobiles ne peuvent pas être créées en prélevant des agents sur des services déjà en difficulté. L'UFAP Unsa Justice exige un plan budgété de résorption des vacances de postes.

Des structures adaptées : les profils violents ou souffrant de troubles psychiatriques doivent être orientés vers des établissements sécurisés et adaptés, au lieu d'être maintenus dans les détentions ordinaires.

La traçabilité des violences : chaque agression doit être enregistrée, suivie et intégrée à l'évaluation du risque. Les personnels doivent connaître les suites disciplinaires et pénales données aux faits signalés.

Ces revendications ne relèvent pas du confort. Elles répondent à la responsabilité de l'employeur : permettre à chaque agent de travailler et de rentrer chez lui sans être laissé seul face au danger. L'administration dispose de ses propres chiffres. Elle doit ouvrir le groupe de travail sur les équipes mobiles, fixer un calendrier d'expérimentation et engager les moyens nécessaires.

Les équipes mobiles, c'est expliqué juste ici !

ÉLECTIONS Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026
JE VOTE UFAP UNSa Justice

UNSa Justice
L'action utile !

PROTÉGER LES PERSONNELS, UNE EXIGENCE QUOTIDIENNE.

L'Union régionale demande une doctrine claire, une formation adaptée et le soutien des agents qui agissent dans le cadre légal.

AÉROSOLS DE DÉFENSE
La confiance en triple exemplaire

UFAP UNSa Justice
Union régionale de Lyon

Le 14 septembre 2026

Dans les établissements de la DISP de Lyon, l'administration déploie les aérosols de défense pour les gradés et les officiers.

L'Union Régionale de UFAP UNSa Justice de Lyon n'est pas opposée à cet équipement. Il peut être utile dans certaines situations. Mais, comme pour les dernières réformes, une bonne idée finit encore mal montée, mal ficelée et noyée sous les procédures.

À Valence, la note de service donne le ton : port obligatoire, respect du cadre légal, information immédiate de la hiérarchie, compte rendu professionnel circonstancié, formulaire d'usage de la force et des armes, information par mail et par téléphone, puis visa hiérarchique.

Il faudra donc agir en quelques millièmes de secondes et passer ensuite des heures à écrire à la terre entière.

Belle preuve de confiance envers les encadrants ! Ils sont suffisamment responsables pour gérer les incidents, protéger les personnels et porter une arme de catégorie D. En revanche, s'ils ont l'audace de s'en servir, la machine administrative se met en route avant même que le nuage soit retombé.

Bien entendu, l'usage de la force doit être nécessaire, proportionné et tracé. Personne ne le conteste. Mais rendre compte ne doit pas signifier être immédiatement considéré comme suspect. Les personnels doivent pouvoir compter sur leur hiérarchie lorsqu'ils agissent dans le respect du cadre légal.

Une fois de plus, les responsabilités ont pris l'ascenseur, tandis que la reconnaissance et la confiance sont restées bloquées au sous-sol.

UNION RÉGIONALE UFAP DE LYON

UNE BOMBE AEROSOL NE FERA JAMAIS UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Un aérosol peut être utile, mais il ne protégera jamais à lui seul un collègue isolé lors d'une ouverture de porte face à un individu armé et déterminé. D'autant plus que le collègue isolé, lui, n'est pas doté…

Il ne remplacera ni les effectifs manquants, ni les équipes mobiles, ni la fin de l'isolement des agents en détention. Il ne remplacera pas davantage les établissements spécialisés adaptés aux profils les plus violents, une architecture sécurisée ou une véritable formation.

L'Union Régionale de UFAP UNSa Justice de Lyon exige une doctrine claire et identique dans toute la DISP de Lyon, une formation sérieuse, des consignes sans ambiguïté et le soutien des personnels qui agissent dans le respect du cadre légal.

Un encadrant n'est pas un fusible administratif.

L'OUTIL, OUI.
L'ALIBI SÉCURITAIRE, NON !! DES EFFECTIFS, DE LA FORMATION ET DE LA CONFIANCE !

Les secrétaires généraux

DES ÉQUIPEMENTS, DES EFFECTIFS, DE LA FORMATION ET DE LA CONFIANCE.

QUELQUES INTERVENTIONS DE L'UNION RÉGIONALE

UFAP UNSa JUSTICE DE LYON

N°65 | OCTOBRE 2026

Heures supplémentaires et arrêts maladie : l'Union régionale dénonce une gestion punitive de l'épuisement des personnels.

SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

PAGE 1/2

UFAP UNSa Justice
Union régionale de Lyon

L'ADMINISTRATION VIT À CRÉDIT SUR LE DOS DES AGENTS ! 80 HEURES SUPPLÉMENTAIRES PAR MOIS… ET SI VOUS CRAQUEZ, LA VOLANTE PUNITIVE !

Le 11 septembre 2026

Dans la majorité des établissements et services de la région, les compteurs d'heures supplémentaires explosent.
Certains agents réalisent jusqu'à 80 heures supplémentaires par mois pour combler les postes vacants et empêcher les détentions de sombrer et le sous-effectif systémique.
Ces heures sont bien travaillées. Elles permettent aux établissements et services de fonctionner, mais elles ne sont toujours pas payées. Elles s'accumulent sur les compteurs, les repos sautent et les personnels attendent.

L'administration a trouvé la solution à la pénurie : elle vit à crédit sur le dos des agents. Elle leur emprunte leurs soirées, leurs week-ends, leur vie de famille et leur santé, sans jamais annoncer quand elle compte rembourser sa dette.

Tant que les agents acceptent de revenir sur leurs repos et de tenir les services à bout de bras, certains chefs d'établissement les trouvent remarquables. Mais lorsqu'un agent finit par craquer et se retrouve en arrêt maladie, ces mêmes responsables se découvrent soudainement une passion pour sa santé.

Il faut quand même oser !

UNION RÉGIONALE UFAP DE LYON

L'UFAP UNSa Justice a pris connaissance d'un courrier adressé à un agent après un congé de maladie ordinaire, pourtant reconnu comme une « absence justifiée par un médecin ».

À son retour, on lui annonce un service « aménagé », la limitation de ses heures supplémentaires, une rencontre quotidienne avec un gradé ou un officier et la possibilité de prolonger ce dispositif jusqu'à ce que la hiérarchie considère sa reprise comme suffisamment « stabilisée ».

Le courrier parle même d'un service davantage compatible avec son « présentéisme ».

Nous y voilà. Après avoir épuisé les agents, on les place sous surveillance au prétexte de prendre soin d'eux, sans aller jusqu'à demander son avis à l'agent ou au médecin de prévention.

En plus claires, des remontées laissent entendre que certains chefs d'établissement de la DISP de Lyon envisageraient (voir pratique déjà assidûment) de placer les agents revenant d'un arrêt maladie sur des volantes imposées.

PAGE 2/2

Une volante décidée uniquement parce qu'un agent a été malade n'est pas un aménagement. C'est une mesure punitive, même lorsqu'on l'emballe dans un joli papier cadeau marqué « bienveillance ».

Pendant des mois, ces directions acceptent que les personnels accumulent des dizaines d'heures supplémentaires sans les payer. Elles ne semblent alors pas particulièrement préoccupées par leur fatigue ou leur santé. Mais dès qu'un agent présente un arrêt de travail, elles se transforment en médecins, organisent son suivi et décident elles-mêmes du moment où il est suffisamment « stabilisé ». Vous pensiez qu'il y avait une pénurie de médecins, mais non, ils sont juste en cumul d'emploi. Si vous n'avez plus de médecin traitant, profitez de l'occasion, on vous joint le formulaire à transmettre à nos médecins en herbe ICI. Pour nos médecins autoproclamés, pensez à la déclaration de cumul d'activité !

À ce rythme, autant installer directement le pilori et préparer le fouet dans la cour d'honneur. Après 80 heures supplémentaires dans le mois, l'agent qui aura l'outrecuidance de flancher pourra recevoir sa punition au nom de la qualité de vie au travail !
Soyons clairs : lorsqu'un aménagement est préconisé médicalement et construit avec l'agent pour protéger sa santé, personne ne le conteste (sauf parfois l'administration). En revanche, utiliser un arrêt maladie pour imposer une volante, modifier un service ou placer un personnel sous contrôle quotidien est inacceptable.

L'Union Régionale UFAP UNSa Justice de Lyon exige la fin immédiate de toute mesure automatique ou punitive liée à un congé maladie. Elle exige également le paiement des heures supplémentaires réalisées et un véritable plan d'apurement des compteurs.

Avant de donner des leçons de santé aux personnels, certains chefs d'établissement feraient mieux de se rappeler la dette qu'ils ont envers eux.
Un arrêt maladie n'est pas une faute. Un agent épuisé n'est pas coupable. Et appeler une punition « mesure de bienveillance » ne la rend pas plus acceptable.

UNION RÉGIONALE UFAP DE LYON

HEURES TRAVAILLÉES, HEURES PAYÉES !
MALADES, PAS COUPABLES !

L'UFAP UNSa Justice ne laissera aucun agent être sanctionné après avoir maintenu l'administration debout à bout de bras.

Les secrétaires généraux



HEURES TRAVAILLÉES, HEURES PAYÉES ! MALADES, PAS COUPABLES !

QUELQUES INTERVENTIONS DE L'UNION RÉGIONALE

UFAP UNSa JUSTICE DE LYON

N°65 | OCTOBRE 2026

L'Union régionale alerte sur la dégradation des conditions de travail dans les SPIP des maisons d'arrêt de la DISP de Lyon.

PAGE 1/3

UFAP UNSa Justice

UR LYON

SPIP des MA DE LA DISP de Lyon et surpopulation carcérale :

« UNE NOUVELLE SAISON EN ENFER »

LYON, le 24/08/2026

L'UFAP UNSa Justice de Lyon ne cesse de dénoncer les conditions de travail en SPIP dans les MA de la région. Celles-ci n'ont jamais été aussi catastrophiques et les risques et les troubles psycho-sociaux dépassent tous les seuils critiques. La période estivale est vécue dans la douleur dans les SPIP des maisons d'arrêt. **La surpopulation carcérale** continue d'exploser tous les plafonds, les compteurs s'affolent, l'afflux des détenus est continu. Il y a deux ans, nous déplorions des taux d'occupation dans nos établissements avoisinant les 150%. A présent, ces taux d'occupation constituent la fourchette basse de nos établissements.

Les derniers chiffres parlent d'eux-mêmes. Petit florilège de l'horreur carcérale dans les quartiers majeurs hommes qui concentrent la grande masse du flux carcéral : **191% de taux d'occupation à la MALC ; 198% à la MA de Moulins ; 197% à Varces avec plus de 400 détenus ; 200% à Montluçon ; 227% à Saint Quentin Fallavier où on a dépassé le chiffre de 450 personnes incarcérées ; 237% à Chambéry où la MA à la base a une capacité de 60 places, et 275% à la MA du Puy-en-Velay où à moyen terme atteindre la centaine de détenus ne semble plus une chimère alors que la prison a une capacité initiale de 36 places.**

La problématique de la surpopulation carcérale a ceci de commun avec celle du réchauffement climatique : tout est sur la table, cette crise et ces effets sont documentés depuis des années. Si rien n'est fait et que l'apathie du politique et des décideurs se confirme, le thermomètre va monter et on devrait atteindre rapidement au niveau national la barrière fatidique des 90000 détenus et pour les MA les plus mal loties on franchira des caps avec des taux d'occupation qui friseront les 300 % !

L'UFAP UNSa Justice de Lyon a sillonné la DISP durant la mandature et s'est déplacée dans toutes les maisons d'arrêt et dans tous les SPIP. Le constat des effets de la surpopulation carcérale est unanime : **saturation de l'ensemble des services, épuisement des personnels soumis au rythme des CAP, heures écrêtées en cascade, détérioration accélérée du parc immobilier. Les organisations de travail sont un chantier permanent, les modes dégradés se succèdent et ne tiennent qu'à un fil** comme nous l'avons vu au SPIP de la MA de Riom ou au SPIP du CP de Valence. Les absences imprévues de collègues (comme le montre un tract du mois de juillet de l'UFAP de Bourg-En-Bresse…) prennent des proportions dantesques dans un contexte où les effectifs ne sont pas à la hauteur. Seuls 12 postes de CPIP de sortants d'école ont été alloués à la DI pour faire face à la pénurie de main d'œuvre et tous ne seront pas affectés en milieu fermé tant la situation des milieux ouverts est aussi synonyme de délicatesse. **Les petites MA (Montluçon, Aurillac, Chambéry, Le Puy, Privas) nécessitent un travail, une présence et des effectifs qui ont un impact lourd sur l'organisation d'ensemble des SPIP** surtout quand, comme au Puy ou à Montluçon, le SPIP a déjà la charge du présentenciel. Trouver l'organisation optimale de travail relève du casse-tête et est source de tensions au niveau du dialogue social comme on a pu le voir au SPIP de l'Ardèche avec une direction qui peinait à prendre en compte les propositions des personnels de terrain.

La souffrance des personnels est palpable. Le personnel du SPIP de la MALC vit depuis le début d'année des mois très difficiles. Les agents ont été confrontés en plus de la surpopulation carcérale à une épidémie de gale qui a touché 3 agents en Février (avec une direction qui a été une fois de plus aux abonnés absents sur le sujet…),

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice | | UR LYON lur.lyon@ufap.fr www.ufap.fr

PAGE 2/3

à des relations plus que tendues avec les magistrats dont certains ont tendance à considérer les CPIP comme de vulgaires supplétifs et à une multiplication d'entretiens qui s'annulent en raison du manque d'effectifs du personnel de surveillance. **Tous les SPIP font état d'une montée de la tension**, d'entretiens de plus en plus conflictuels et de la montée du sentiment d'insécurité d'autant plus que, comme les prisons sont pleines à ras-bord, on ne transfère plus un détenu pour des insultes et des intimidations envers le personnel comme l'ont révélé plusieurs témoignages lors de nos déplacements à Villefranche-Sur-Saône ou encore à Valence. Et à la MALC, à SQF, à Villefranche ou au Puy, les agents des SPIP se sont montrés solidaires avec les mouvements sociaux liés aux agressions très violentes essuyées par le personnel de surveillance et ne se résolvent pas à la banalité du mal. L'équation liée à la surpopulation carcérale prend l'aspect d'une bombe à retardement. Les agents en ont bien conscience que la violence peut s'exprimer à tout moment :

5000 agressions par an - 5000 personnels pénitentiaires manquant sur les terrains + pratiquement 5000 détenus en plus tous les huit mois dans les maisons d'arrêt !!!!

Enfin, la surpopulation carcérale atteint les SPIP au sens le plus profond de leur professionnalisme et de leurs engagements. En effet, **l'incapacité pour les agents à réaliser leurs missions d'accompagnement et de réinsertion accentuent le sentiment de bullshitisation de leurs métiers et de travailler à vide.** La SAS, les QSL, les CSL et les CD de l'AURA subissent aussi de plein fouet les effets délétères de la surpopulation : les CD sont remplis à 100% et les cadences de travail sont difficiles à suivre pour les personnels comme au CD de Roanne. A la SAS de Valence, le travail de réinsertion est remis en question par des affectations ficelées à la va-vite au sein des maisons d'arrêt dans une logique de désencombrement.

La surpopulation carcérale réduit à néant le sens de la peine et l'efficacité de l'incarcération. Derrière nos murs, dans ce contexte épidermique et avec les milliers de matelas au sol, les crimes et les délits de demain sont en germe. Les prisons sont des machines à produire de la récidive.

Face à ce désastre, le ministre et les autorités sont toujours à la peine. Le nouveau DGAP, qui se déplace beaucoup sur les terrains en se disant sensible aux difficultés des personnels, ne dévoile aucun plan, aucune réflexion d'ensemble. Que ce soit au SPIP de Privas le 04 août ou devant les représentants de la filière au début du mois de juillet, il se retranche derrière les contraintes budgétaires, la difficulté à former un nombre substantiel d'agents et, comme horizon, il brandit l'IA qui permettra une rationalisation des effectifs de grande envergure. **Certes, tout le monde n'est pas Paul Amor et ces hauts-fonctionnaires résistants d'après-guerre qui savaient réformer la pénitentiaire, mais on sent bien que l'audace, l'imagination n'est pas au pouvoir et que ça va rustiner sévère pour masquer leur impuissance jusqu'à la présidentielle.**

Il n'y a pourtant aucune fatalité à la lutte contre la surpopulation carcérale. Le 19/07/2023, l'ex-députée de l'Isère Mme ABADIE et celle des Hauts-de-Seine Mme FAUCILLON remettaient un rapport suite à **leur mission sur les alternatives à la détention et à la création d'un mécanisme de régulation carcérale**. Elles proposaient toute une série de mesures et un plan à court, moyen et à long terme pour contrer la surpopulation carcérale (et notamment un plan sur 3 ans débutant en 2024 et permettant un retour à des taux d'occupation à 100% le 01/07/2027). Elles soulignaient l'importance de conjuguer des mécanismes de régulation carcérale avec des mesures pour rendre le suivi et l'accompagnement au quotidien des SPIP plus qualitatifs notamment en renforçant la prise en charge en milieu ouvert et en sécurisant les partenaires du SPIP agissant pour l'insertion, dans la lutte contre la violence routière, dans l'aide au logement et impliqués dans la lutte contre les addictions. Elles argumentaient afin de déverrouiller les aménagements de peine et, en allant totalement à rebours des logiques du ministre actuel, elles proposaient l'extension du 723-15 en assouplissant les conditions d'aménagement de peine ab initio. Aucun des deux Garde des Sceaux en exercice n'a daigné s'inspirer de ce rapport instructif qui a fini comme tant d'autres dans les tiroirs poussiéreux de l'Assemblée Nationale.

PAGE 3/3

L'UFAP UNSa Justice souscrit pleinement à cette logique qui vise à conjuguer les mécanismes de régulation carcéraux avec un accompagnement qualitatif et adapté aux profils et aux PPSMJ. Depuis des années, les SPIP appréhendent et raisonnent sur le *What works*, ce qui fonctionne. **Il s'agit de déverrouiller les aménagements de peine et de rendre à nouveau ce temps utile.** C'est pourquoi la clef face à la surpopulation carcérale réside paradoxalement à un soutien massif des SPIP en milieu ouvert et à la création et à la réussite de mesures telles que **la peine autonome de probation. Les SPIP retrouveront leurs lettres de noblesse en étant pleinement acteur de l'individualisation de la peine.**

Pour permettre cette politique, **L'UFAP UNSa Justice revendique notamment :**

- **Un Plan Marschall pour les SPIP** : recrutement en urgence de 1000 CPIP, 150 ASE, 150 PA, 100 DPIP, 50 ASS, 50 Psychologues. Ces recrutements doivent être pensés en adéquation avec la refonte de l'ENAP en cours afin de rendre possible l'accueil en grand nombre de nouveaux élèves.
- **La nécessaire révision des organigrammes de référence et de leur mode de calcul** alors que ceux-ci sont rapidement devenus obsolètes avec la surpopulation carcérale et l'afflux de probationnaires en milieu ouvert.

L'UFAP UNSa Justice de l'UR de Lyon rappelle également que la création des ESA (Etablissements Spécialisés et Adaptés), ces établissements à échelle humaine pleinement dédiés aux problématiques spécifiques de certains détenus, peuvent aussi s'inscrire dans cette politique revalorisant des accompagnements et des approches adaptées (sécuritaires, médico-sociales ou axées sur l'insertion…).

L'UFAP UNSa Justice de l'UR de Lyon ne se résout pas à l'impuissance du politique et demandera sans relâche à tous les échelons de la pyramide à ce qu'une politique ambitieuse contre la surpopulation carcérale advienne. Le ministre n'a plus que quelques mois pour prouver qu'il est autre chose qu'un sinistre joueur de flûte et un politicien médiocre obnubilé par ses coups de comm' et finalement allègrement dépassé par les problématiques majeures de son administration. Si la démonstration d'impuissance persiste, nos décideurs s'exposent à un **NOUVEAU REVEIL PENITENTIAIRE comme lors du coup de semonce du mouvement du 27/04.**

Après la farce des ETATS GENERAUX DE L'INSERTION ET DE LA PROBATION, confisqués par la noblesse d'Etat, et dont l'aboutissement se résume à une fumeuse reprise par les SPIP du présentenciel (avec une cinquantaine de postes de tous corps dévolus cette année à cet effet alors que ceux-ci auraient pu directement renforcer les maisons d'arrêt…), à un déploiement abscons de l'IA ou encore à la création d'un institut criminologique qui devra démontrer son utilité, alors qu'ils auraient dû être un moteur pour penser la lutte contre la surpopulation carcérale et la lutte contre la récidive,

« IL EST URGENT D'AGIR POUR RENDRE SON UTILITE A LA PRISON

ET POUR REDONNER DU SENS A LA PEINE PRONONCEE PAR LA JUSTICE »

Pour **L'UR UFAP UNSa Justice** de LYON :

Les secrétaires généraux :

C. ROCHIS, F.ROUSSET.

DES MOYENS POUR LES SPIP, DU SENS POUR NOS MISSIONS.

Union Régionale UFAP UNSa Justice de Lyon

QUELQUES INTERVENTIONS DE L'UNION RÉGIONALE

UFAP UNSa JUSTICE DE LYON

N°65 | OCTOBRE 2026

Dans cette lettre ouverte, l'Union régionale demande des protections physiques sur les façades des bâtiments d'hébergement.

LUTTE CONTRE LES LIVRAISONS PAR DRONE

PAGE 1/2

M Cédric ROCHIS
Secrétaire Général UFAP UNSa Justice
Union Régionale de Lyon

LETTRE OUVERTE

STOPPER LES LIVRAISONS PAR DRONES :
ÉQUIPONS ENFIN NOS DÉTENTIONS DE VOLIÈRES

A

Paul LOUCHOUARN
Directeur interrégional
des services pénitentiaires de Lyon

Objet : Déploiement de volières sur les façades des bâtiments d'hébergement de la DISP de Lyon

Monsieur le Directeur interrégional,

Les livraisons par drones et les projections dans nos établissements pénitentiaires ne sont plus des phénomènes occasionnels. Elles sont devenues quotidiennes, massives et parfaitement organisées. Téléphones, stupéfiants, armes et objets interdits franchissent les murs avec une facilité déconcertante, alimentent les trafics, renforcent l'emprise de certains détenus et exposent directement les personnels.

Aucun établissement de la DISP de Lyon n'est aujourd'hui épargné, les saisies opérées et les réseaux démantelés démontrent l'ampleur du phénomène, elles ne représentent pourtant qu'une partie des colis qui atteignent effectivement les bâtiments d'hébergement.

Les brouilleurs et les différents systèmes anti-drones peuvent utilement compléter la sécurisation des sites. Mais ces technologies sont régulièrement contournées, nécessitent des adaptations permanentes et ne suffisent manifestement pas à empêcher les livraisons jusqu'aux fenêtres des cellules.

À cette situation s'ajoute la dégradation continuelle des caillebotis protégeant les fenêtres des cellules. Régulièrement détériorés, découpés ou arrachés, certains ne sont désormais même plus réparés ni remplacés. Les ouvertures ainsi créées permettent le passage d'objets de plus en plus volumineux directement dans les cellules.

Cette réalité démontre une nouvelle fois les limites d'une protection reposant uniquement sur les équipements installés aux fenêtres et renforce la nécessité de sécuriser intégralement les façades des bâtiments d'hébergement au moyen de volières.

Page **1** sur **2**

PAGE 2/2

Depuis plusieurs années, l'UFAP UNSa Justice réclame une réponse physique, simple et durable : l'installation de volières constituées de grilles métalliques couvrant intégralement chaque façade des bâtiments d'hébergement, de la toiture jusqu'au sol.

Ce dispositif empêcherait matériellement les drones d'accéder aux fenêtres et ferait également obstacle aux projections depuis l'extérieur. Il s'agit d'un investissement structurel et pérenne, qui ne dépend ni d'une mise à jour logicielle ni d'une course technologique permanente avec les trafiquants. Le coût d'un tel dispositif serait de plus, plus économique que les dispositifs technologiques déjà mis en place, pour une efficience bien supérieure.

Le centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse a déjà fait réaliser des devis pour ce type d'équipement. Le travail préparatoire existe donc et doit désormais déboucher sur une décision concrète.

Nous vous demandons d'engager, a minima dans un premier temps, l'équipement complet d'un établissement de la région. Compte tenu des études et des devis déjà réalisés, le centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse pourrait naturellement devenir ce premier site de référence.

Cette première opération doit impérativement concerner toutes les façades de chaque bâtiment d'hébergement. Une installation partielle ne ferait que déplacer les livraisons vers les zones demeurées accessibles et empêcherait toute évaluation sérieuse de l'efficacité du dispositif. L'ambition doit être claire : équiper un établissement dans son intégralité afin de stopper réellement les livraisons par drones et toute projection vers les cellules.

Des installations comparables existent déjà dans l'administration pénitentiaire, notamment au centre pénitentiaire de Ducos. La DISP de Lyon doit maintenant prendre l'initiative et devenir moteur dans le déploiement de cette protection.

Nous vous demandons donc de bien vouloir examiner les devis réalisés, identifier les financements nécessaires, désigner rapidement le premier établissement concerné et nous communiquer un calendrier précis de réalisation. L'évaluation de cette opération devra ensuite ouvrir la voie à un plan de déploiement progressif sur l'ensemble des établissements de la DISP de Lyon.

Combien de colis, d'armes, de téléphones ou de produits stupéfiants devront encore parvenir jusqu'aux cellules avant qu'une protection physique véritablement efficace soit installée ? La sécurité des personnels et des établissements exige désormais une décision à la hauteur du phénomène.

Équipons entièrement un premier établissement. Prouvons l'efficacité de cette solution. Puis généralisons-la.

Dans l'attente d'une réponse et d'engagements précis de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur interrégional, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon,
Cédric ROCHIS

Page **2** sur **2**

DES PROTECTIONS CONCRÈTES POUR BLOQUER LES LIVRAISONS.

QUELQUES INTERVENTIONS DE L'UNION RÉGIONALE

UFAP UNSa JUSTICE DE LYON

N°65 | OCTOBRE 2026

Un rappel des bénéficiaires et des démarches pour accéder à la gratuité des déplacements en TER dans la région.



INFORMER LES PERSONNELS, DÉFENDRE LEURS DROITS.

Union Régionale UFAP UNSa Justice de Lyon

UFAP UNSa Justice Union Régionale de Lyon

DES NOUVELLES DU CD ROANNE

N°65 | OCTOBRE 2026

Le bureau local revient sur le week-end des 26 et 27 septembre et demande des moyens adaptés aux réalités du terrain.

EFFECTIFS EN BAISSE, SÉCURITÉ EN DANGER

PAGE 1/2

UFAP UNSa Justice CD ROANNE

EFFECTIF EN BAISSE, SÉCURITÉ EN DANGER

Le 27 septembre 2026

NOS COLLÈGUES ENCORE EN PREMIÈRE LIGNE !

Le week-end des 26 et 27 septembre, les personnels du centre de détention de Roanne ont une nouvelle fois dû faire face à une succession d'incidents, avec des effectifs réduits.

Dès le samedi matin, sur ordre de l'officier d'astreinte, des fouilles ont été réalisées.

Le bilan :

- 3 téléphones portables
- Du cannabis
- Une Xbox équipée d'un module Wi-Fi interdit en détention
- 1 dispositif IPTV

Pour **L'UFAP UNSa Justice de Roanne**, ces découvertes démontrent une nouvelle fois les difficultés rencontrées quotidiennement par les personnels pour maintenir la sécurité et faire respecter les règles au sein de l'établissement. **L'UFAP UNSa Justice de Roanne** redemande l'installation de volières.

L'après-midi, lors du départ en promenade du bâtiment D0, une bagarre éclate entre deux détenus. La mise en prévention de l'agresseur est décidée. Lors de la fouille par palpation, une arme artisanale est découverte sur le détenu.

Mais la situation ne s'arrête pas là. Le deuxième détenu, pourtant présenté comme victime, force le passage et bouscule violemment plusieurs de nos collègues. Sa mise en prévention est à son tour décidée. Lors de cette intervention, le détenu refuse d'obtempérer aux injonctions des agents, les insulte puis agrippe le major du bâtiment D.

Et comme si cela ne suffisait pas, environ une heure plus tard, ce même détenu déclenche volontairement un incendie dans sa cellule. Une intervention avec l'ARI est alors nécessaire.



PAGE 2/2

Dimanche 27 septembre, un autre détenu du quartier disciplinaire décide lui aussi de mettre le feu à sa cellule. Le détenu étant en gestion équipée, il faut alors mobiliser : 3 agents équipés de l'ARI plus 3 agents en tenue d'intervention. Encore une fois, ce sont les personnels présents qui doivent faire face.

Ce week-end est une nouvelle illustration de la réalité vécue par les personnels du centre de détention de Roanne. Fouilles, stupéfiants, téléphones, arme artisanale, violences envers les agents, refus d'obtempérer, incendies…

Les incidents s'enchaînent, mais les moyens humains, eux, restent insuffisants. Les agents ne peuvent pas être partout à la fois.

Pour **L'UFAP UNSa Justice de Roanne**, ce week-end démontre une nouvelle fois l'importance de disposer :

- d'effectifs suffisants
- d'une organisation cohérente des services
- de feuilles journalières adaptées aux réalités du terrain
- de moyens permettant de répondre efficacement aux situations d'urgence.

L'UFAP UNSa Justice de Roanne demande :

Des effectifs à la hauteur des besoins !

Des moyens adaptés !

Une organisation cohérente !

Les personnels pénitentiaires sont quotidiennement confrontés à des situations de plus en plus difficiles.

Mais jusqu'à quand pourra-t-on demander toujours plus aux agents avec toujours moins de moyens ?

Vianney Thumerelle, Secrétaire Local **L'UFAP UNSa Justice** de Roanne

UNION RÉGIONALE UFAP DE LYON



DES EFFECTIFS, DES MOYENS, UNE ORGANISATION COHÉRENTE !

Le bureau local alerte sur le manque d'effectifs, le mode dégradé et l'épuisement des personnels du centre de détention.

AU BORD DE LA RUPTURE !

UFAP UNSa Justice

20 aouts 2026, à Roanne

L'UFAP UNSa Justice Roanne tient tout d'abord à féliciter l'ensemble des agents du Centre de détention de Roanne pour leur engagement, leur professionnalisme et leur disponibilité au cours de ces derniers mois.

L'UFAP UNSa Justice Roanne espère que la direction et le service des agents n'oublieront pas ces efforts. Malgré un manque d'effectifs devenu préoccupant, les personnels ont continué à assurer leurs missions et à faire fonctionner l'établissement, parfois au prix de nombreux efforts, de rappels obligatoires et volontaires et d'une forte dégradation de leurs conditions de travail.

LE MODE DÉGRADÉ EST DEVENU LA NORME !

Aujourd'hui, le constat est clair : le fonctionnement en mode dégradé s'installe durablement dans les services. Les feuilles d'appel sont vides, les effectifs manquent et les agents sont régulièrement amenés à travailler dans des conditions qui ne permettent plus de garantir un niveau de sécurité satisfaisant.

La fatigue, la surcharge de travail et la multiplication des rappels ne peuvent pas devenir le fonctionnement normal d'un établissement pénitentiaire.

LA SÉCURITÉ DES AGENTS DOIT RESTER LA PRIORITÉ !

L'UFAP UNSa Justice Roanne rappelle que la sécurité des personnels doit être une priorité absolue. Nous refusons que les difficultés d'effectifs conduisent à supprimer des postes ou des doublures indispensables sur les étages afin de permettre l'ouverture des rez-de-jardin. Ouvrir un secteur ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des agents affectés dans les autres secteurs.

IL EST TEMPS DE CHANGER DE MÉTHODE !

L'UFAP UNSa Justice Roanne demande à la direction de repenser l'organisation du travail au Centre de détention de Roanne. Il est notamment indispensable de mettre fin à l'isolement des agents avec les équipes mobiles. Les personnels doivent pouvoir exercer leurs missions en nombre suffisant, dans des conditions de travail dignes et sécurisées.

LES AGENTS ONT FAIT LEUR PART. À LA DIRECTION DE PRENDRE SES RESPONSABILITÉS !

L'UFAP UNSa Justice Roanne restera mobilisée aux côtés des personnels.

Vianney Thumerelle, Secrétaire Local **L'UFAP UNSa Justice** de Roanne

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice – CD ROANNE

Le bureau local demande une réponse ferme et une protection effective de tous les personnels face aux menaces.

UFAP UNSa Justice
CP Aiton

Fermeté et réactivité face aux menaces

Le 18/09/26

Parfois la justice et l'administration savent faire preuve d'une fermeté et d'une réactivité exemplaire.

Le détenu A. a menacé gravement un personnel de direction sur son téléphone personnel pour exiger son transfert. Avec une réactivité indéniable, la cellule a été fouillée dès le lendemain, le téléphone, avec lequel les menaces ont été faites, a été saisi. Le détenu, programmé pour un dossier en CDD le lendemain, était généreusement escorté des ERIS avant de partir en garde à vue, puis en comparution immédiate. Le détenu aura écopé de quatre ans de prison ferme et aura été transféré à l'issue.

L'Ufap Unsa Justice d'Aiton salue l'exemplarité de la sanction judiciaire et la réactivité concernant le transfert du détenu. Nous espérons que cette fermeté sera la nouvelle norme et s'appliquera pour tous les détenus qui menaceront ou agresseront des personnels.

Les agents gardent en mémoire les menaces graves qui ont touché deux de nos collègues par des contrats sur les réseaux sociaux l'année dernière. L'Ufap Unsa Justice d'Aiton espère et attend une sanction pénale exemplaire sur ce dossier également.

L'Ufap Unsa Justice d'Aiton s'interroge cependant sur la pertinence de mobiliser les ERIS pour sécuriser une CDD, les agents d'Aiton étaient en mesure d'assurer l'ordre et la sécurité des personnels dans l'enceinte de la prison.

UNION RÉGIONALE UFAP DE LYON

L'Ufap Unsa Justice d'Aiton dénonce la montée des menaces et de la violence intérieures et extérieures au sein de notre établissement.
L'Ufap Unsa Justice d'Aiton espère que la justice et l'administration continueront d'être aussi fermes et réactives sur les menaces sur personnels sans distinction de grades ou de fonction.

Le Bureau local



LA PROTECTION DES PERSONNELS CONCERNE TOUS LES AGENTS.

Rappels sur repos et pressions sur les personnels : le bureau local exige le respect des agents et de leurs droits.

UFAP UNSa Justice CP AITON

Le respect n'est pas une option !

Le 4 septembre 2026

Le week-end dernier, plusieurs agents ont reçu un appel de la direction pour un rappel sur leurs jours de repos. Un rappel, ça arrive. La manière, elle, est inacceptable.
Pour convaincre les agents de « venir », la directrice n'a pas jugé utile d'expliquer la situation, de discuter, ou simplement de demander. Elle a choisi la menace, avec cette phrase, assumée, glaçante dans sa simplicité : « **Vous venez ou je vous mets 1/30ème.** »
Autrement dit, « obtempérez, ou vous serez sanctionnés financièrement ». Pas de dialogue, pas de considération pour la vie personnelle des agents, pas de reconnaissance du repos pourtant légalement dû. Juste un chantage à la retenue sur salaire, asséné froidement, comme une évidence managériale.
Ces mêmes agents ont pourtant, cette année encore, multiplié les heures supplémentaires pour combler les trous dans le service et faire tourner la boutique. Ils ont répondu présent !
En retour, on leur parle en menaçant de leur retirer un jour de salaire.
Quand une administration se permet de faire travailler ses agents au-delà des 108h00 trimestriels, en s'arrogeant le droit de ne pas les payer, comment peut-elle se permettre en plus de menacer les agents de retenues sur salaire.
Ce n'est pas du management, c'est de l'intimidation.

L'**UFAP UNSa Justice d'Aiton** rappelle que les agents n'ont pas d'astreinte et que lorsque l'établissement les appelle, le fait de décrocher n'est déjà pas un dû !
L'**UFAP UNSa Justice d'Aiton** exige le respect des agents et la fin immédiate de ces méthodes de pression et de menace lors des rappels sur repos.
L'**UFAP UNSa Justice d'Aiton** dénonce l'usage de la menace de retenue sur salaire (1/30ème) comme outil de gestion des effectifs.

Le personnel n'est pas corvéable à merci. Le respect n'est pas une option !

Le bureau local

UFAP CP AITON

DES NOUVELLES DU CP BOURG-EN-BRESSE

N°65 | OCTOBRE 2026

Congés, formation et délais de route : le bureau local demande des réponses motivées et un traitement équitable des demandes.

DES REFUS SANS EXPLICATIONS

PAGE 1/2

UFAP UNSa Justice

C·P· Bourg en Bresse

CP BOURG-EN-BRESSE : DES REFUS SANS EXPLICATION, DES AGENTS SANS RÉPONSE

le 28/09/2026

Le bureau local UFAP UNSa Justice de Bourg-en-Bresse a demandé, relancé, alerté. Il aura fallu de la patience pour faire entendre des difficultés pourtant bien réelles.

Car lorsqu'un agent attend une réponse sur ses congés, une formation, un délai de route ou sa situation personnelle, le silence s'installe. En revanche, lorsqu'il s'agit de lui opposer un refus, là, la réponse arrive sans se perdre en chemin.

À force, on pourrait presque croire que la gestion RH fonctionne parfaitement : les demandes entrent, les refus sortent, et les agents restent avec leurs questions. Un système simple, efficace… surtout pour ne rien régler.

LES FAMEUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES

À chaque refus ou presque, la même explication revient : « ce sont les textes réglementaires ». Très bien. Lesquels ? Le bureau local UFAP UNSa Justice les a demandés, mais nous attendons toujours qu'on nous les communique.

Ces textes ont décidément un statut particulier : ils sont suffisamment présents pour justifier une décision, mais deviennent introuvables dès qu'un agent demande à les consulter.

Sont-ils classés secret-défense, soigneusement rangés dans un tiroir dont personne n'a la clé, ou leur lecture risquerait-elle de révéler que la décision ne repose pas sur la règle annoncée ?

La question mérite d'être posée, parce qu'un refus ne devient pas réglementaire simplement parce qu'on le répète avec aplomb. Lorsqu'une décision touche aux droits d'un agent, celui-ci doit pouvoir connaître la règle qui la fonde. « C'est comme ça » n'a jamais été un texte réglementaire.

À force de brandir des règles sans les montrer, l'administration finit surtout par prendre les agents pour des imbéciles. Il va peut-être falloir arrêter le spectacle.

QUI INFORME MADAME LA DRH ?

Madame la DRH connaît-elle réellement les situations qui lui sont présentées, et surtout, qui lui transmet les éléments sur lesquels elle s'appuie pour prendre ses décisions ? Parce qu'entre les informations qui remontent dans les bureaux et ce que vivent les personnels au quotidien, il semble parfois y avoir quelques pertes en ligne.

U.F.A.P / UNSa justice CP Bourg en Bresse : 20 Chemin de la Providence, 01000 Bourg-en-Bresse
TEL : 04-26-16-10-09 *mail:* o.pont@ufap.fr ou ufap.cp-bourg-en-bresse@justice.fr

PAGE 2/2

Les difficultés RH du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse ne sont pourtant pas un mystère : l'absentéisme augmente, les personnels s'épuisent et des situations individuelles restent en attente. Malgré cela, les refus s'accumulent et les réponses tardent. Il faudra ensuite éviter de feindre la surprise lorsque le malaise s'installe et que les agents finissent par se décourager.

Ignorer un problème ne le fait pas disparaître. Cela permet seulement de faire comme s'il n'existait pas.

COMBIEN DE TEMPS ENCORE ?

Faudra-t-il attendre que la situation se dégrade davantage pour que les alertes soient enfin entendues ? Combien de refus faudra-t-il encore, combien de dossiers devront rester sans réponse, combien d'agents devront repartir bredouilles avant que quelqu'un décide de regarder sérieusement ce qui se passe au CP de Bourg-en-Bresse ?

Les personnels ne réclament ni passe-droit ni traitement de faveur. Ils demandent que leurs droits soient respectés et que leurs situations soient examinées autrement qu'entre deux refus expédiés. Les congés annuels ne sont pas une récompense distribuée au mérite, les congés de formation ne sont pas un luxe dont on pourrait se passer, les délais de route ne devraient pas dépendre de l'humeur du jour et les droits syndicaux ne deviennent pas accessoires dès qu'ils compliquent le planning.

ÇA SUFFIT

Le bureau local UFAP UNSa Justice ne se contentera plus de réponses vagues ni de refus auxquels personne ne prend la peine d'apporter une explication sérieuse. Les textes invoqués doivent être communiqués, les décisions doivent pouvoir être justifiées et les situations laissées en attente doivent enfin être traitées.

Nous utiliserons tous les moyens à notre disposition et saisirons, si nécessaire, les autorités compétentes. À ceux qui comptent sur la lassitude des agents et de leurs représentants, un conseil : ne misez pas trop dessus.

Le bureau local UFAP UNSa Justice restera mobilisé pour les congés, la formation, les délais de route, les droits syndicaux et le respect dû à chaque agent.

Olivier PONT
Pour le bureau local UFAP UNSa Justice

U.F.A.P / UNSa justice CP Bourg en Bresse : 20 Chemin de la Providence, 01000 Bourg-en-Bresse
TEL : 04-26-16-10-09 *mail:* o.pont@ufap.fr ou ufap.cp-bourg-en-bresse@justice.fr

DES RÉPONSES CLAIRES, DES DÉCISIONS JUSTIFIÉES, DES DROITS RESPECTÉS.

Le bureau local interpelle l'administration sur les tablettes stockées et sur l'utilisation des moyens publics.

QUAND L'ARGENT BRÛLE LES DOIGTS

PAGE 1/2

UFAP UNSa Justice C.P. Bourg-en-Bresse

Quand l'argent brule les doigts !

Le 13 août 2026

577 tablettes numériques promises à la casse : jusqu'où ira le gaspillage d'argent public ?

Le bureau local de l'**UFAP UNSa justice de Bourg en Bresse** déplore une nouvelle fois la manière dont l'argent public est jeté par les fenêtres et, pour ainsi dire, brûlé dans la cour.

Après avoir dépensé pas moins d'un million d'euros dans un système anti-drone et des brouilleurs de téléphones portables dont l'efficacité est aujourd'hui largement contestée sur le terrain, voilà désormais 577 tablettes numériques destinées à la casse.

Le système de tablettes, qui devait être mis en place il y a près de deux ans, a tout simplement été reporté aux calendes grecques. Pendant ce temps, le matériel a été stocké dans des conditions pour le moins discutables. Résultat : les équipements sont aujourd'hui obsolètes avant même d'avoir réellement servi et potentiellement dangereux.

Plus préoccupant encore, les batteries au lithium de ces appareils ont été exposées à des variations importantes de température. Les conditions de stockage de ce matériel soulèvent donc de sérieuses interrogations quant à sa sécurité. Il est visiblement utile de rappeler les risques que peuvent présenter des batteries au lithium lorsqu'elles sont soumises à de fortes chaleurs ou stockées dans des conditions inadaptées :

ELLES PRENNENT FEU ET EXPLOSENT !

Et le summum de cette situation ubuesque est atteint lorsque les établissements demandent simplement l'enlèvement de ce matériel. La DGAP botte en touche, alors même qu'elle est à l'origine de la commande, de la livraison et de la demande de mise en place de ces équipements.

Cette situation lunaire n'est malheureusement pas spécifique à notre établissement. Au-delà de dépenses que nous considérons comme totalement déconnectées des réalités du terrain, la DGAP place aujourd'hui potentiellement les établissements dans une situation de risque en laissant s'accumuler du matériel électronique dans des conditions de stockage que nous jugeons inadmissibles.

Le bureau **UFAP UNSa justice de Bourg en Bresse** aurait pourtant eu bien des propositions à faire avec cet argent public. Comme nous l'avons déjà souligné, le coût global de ces tablettes pour notre établissement est tout simplement faramineux.

U.F.A.P / UNSa justice CP Bourg en Bresse : 20 Chemin de la Providence, 01000 Bourg-en-Bresse
TEL : 04-26-16-10-09 *mail:* olivier.pont@justice.fr ou ufap.cpbourg01@gmail.com

PAGE 2/2

L'installation d'une tablette en cellule représente un coût de 5 400 euros par appareil.

Faisons donc le calcul : 577 × 5 400 euros = **3 115 800 euros.**

125 MILLIONS D'EUROS à l'échelle nationale !!!!!

Oui, vous avez bien lu : plus de 3,1 millions d'euros de matériel qui risque aujourd'hui de finir à la casse.

Avec de telles sommes, d'autres investissements auraient pu être envisagés pour répondre aux problèmes concrets rencontrés quotidiennement dans les établissements.

Le bureau local **UFAP UNSa justice de Bourg en Bresse** a toujours œuvré pour que notre établissement évolue de manière positive et pour que les moyens publics soient consacrés aux véritables priorités du terrain. Nous regrettons donc profondément que ces sommes considérables n'aient pas pu être mobilisées, par exemple, pour la construction de volières permettant de lutter plus efficacement contre la malveillance liée aux drones. Il serait même resté suffisamment de moyens pour envisager la climatisation de l'ensemble de l'établissement, alors que les épisodes de fortes chaleurs deviennent une préoccupation croissante.

Pendant ce temps, les décideurs parisiens semblent persister dans une logique consistant à multiplier les solutions électroniques et techniques, dont l'entretien et la maintenance représentent eux-mêmes des coûts considérables, au lieu de répondre aux besoins élémentaires exprimés par les personnels et les établissements.

On peut légitimement s'interroger sur les conditions dans lesquelles certains marchés sont passés et sur les tarifs pratiqués par les entreprises retenues, lorsque l'on constate les sommes engagées et le résultat obtenu.

Le bureau local demande donc solennellement à la DGAP de prendre ses responsabilités et de faire procéder, dans les plus brefs délais, à l'enlèvement des 577 tablettes, représentant un investissement de 3 115 800 euros, aujourd'hui stockées dans des conditions que nous estimons inadmissibles et dangereuses.

Il est temps de cesser de jeter l'argent public par les fenêtres.

Il est temps de revenir aux réalités du terrain et d'écouter CEUX qui savent ce qu'est un établissement pénitentiaire.

Pour le bureau local UFAP UNSa Justice Bourg-en-Bresse
PONT Olivier,

U.F.A.P / UNSa justice CP Bourg en Bresse : 20 Chemin de la Providence, 01000 Bourg-en-Bresse
TEL : 04-26-16-10-09 *mail:* olivier.pont@justice.fr ou ufap.cpbourg01@gmail.com

LES MOYENS DOIVENT RÉPONDRE AUX BESOINS DU TERRAIN.

Après la découverte d'un couteau, le bureau local souligne le travail des agents et demande des moyens de contrôle renforcés.

UFAP UNSa Justice

LA PREUVE PAR 10 CM : IL FAUT UN BAGAGE X !!!

CP MOULINS YZEURE

le 21 Aout 2026

Hier, une fouille sectorielle menée en cour de promenade sur la Maison Centrale a permis de mettre au jour un couteau équipé d'une lame en acier d'environ 10 cm.

Cette découverte démontre, une nouvelle fois, toute l'importance des opérations de fouille et surtout de la vigilance quotidienne des personnels pénitentiaires.

L'UFAP UNSa Justice de Moulins FÉLICITE LES AGENTS !

L'UFAP UNSa Justice de Moulins tient à saluer et à féliciter l'ensemble des agents volontaires ayant participé à cette fouille, ainsi que l'équipe de journée, qui ont contribué à la réussite de cette opération.

Ces agents ont une nouvelle fois démontré leur professionnalisme et leur engagement, malgré des conditions de travail toujours plus difficiles en cette fin d'été.

Cette fouille rappelle toute l'importance des opérations de contrôle et du travail réalisé quotidiennement par les personnels.

Mais, la vigilance des agents doit désormais être accompagnée de moyens adaptés.

L'UFAP UNSa Justice de Moulins demande depuis longtemps que les moyens de contrôle soient renforcés. Nous militons notamment pour l'installation d'un bagage X pour l'accès aux cours de promenade, afin de permettre un contrôle plus efficace des effets et objets susceptibles d'être introduits dans ces zones.

Avec la multiplication des trafics, des projections, des livraisons par drones et la circulation d'objets dangereux, le contrôle des cours de promenade et la vérification de ce qui entre ou sort doit devenir une véritable priorité sécuritaire.

L'UFAP UNSa Justice de Moulins souhaite également relever positivement l'attitude du chef de détention, qui a pris le temps de remercier et de féliciter les agents ayant participé à cette opération.

Quand l'encadrement reconnaît le travail des personnels, il faut aussi savoir le dire !

La reconnaissance du travail accompli ne coûte rien, mais elle contribue énormément à la motivation et à la cohésion des équipes.

Nous espérons simplement que cette attitude deviendra la règle et non l'exception.

Le secrétaire local
Grégory PATEY

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice –UR.Lyon / CP Moulins

LA VIGILANCE DES AGENTS DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE MOYENS ADAPTÉS.

Le bureau local soutient le collègue agressé avec une lame de rasoir et appelle à des réponses adaptées aux profils dangereux.

UFAP UNSa Justice

CP MOULINS YZEURE

UNE LAME DE RASOIR AU VISAGE D'UN SURVEILLANT : ÇA SUFFIT !

le 23 Aout 2026

Ce matin, lors de l'ouverture d'une cellule au 3e Droit, un détenu placé en gestion individualisée s'est violemment jeté sur notre collègue, armé d'une lame de rasoir.

Le collègue a reçu plusieurs coups au niveau du visage.

Le bilan est lourd : 7 jours d'ITT.

Une nouvelle fois en très peu de temps, un agent est victime de la violence d'un détenu dans l'exercice de ses fonctions. Cela aurait pu être bien plus grave sans la réactivité, le courage et le professionnalisme des agents sur place. Leur intervention rapide a permis de maîtriser la situation. Sans cette force collective, les conséquences auraient pu être dramatiques.

ÇA SUFFIT !!!

Combien faudra-t-il encore d'agressions pour que l'administration prenne réellement la mesure de la situation ?

Un détenu armé d'une lame de rasoir qui se jette sur un surveillant lors d'une simple ouverture de cellule, ce n'est pas un incident banal. C'est une agression d'une extrême gravité, qui aurait pu avoir des conséquences bien plus lourdes.

Depuis plusieurs années, **L'UFAP UNSa Justice demande** la création d'Établissements Spécialisés et Adaptés (ESA) afin de permettre une prise en charge réellement adaptée des profils les plus difficiles et dangereux.

Cette nouvelle agression démontre une nouvelle fois que notre établissement n'a pas vocation à accueillir ce type de détenu. Les personnels pénitentiaires ne peuvent pas être condamnés à subir les conséquences de l'absence de structures adaptées.

L'UFAP UNSa Justice de Moulins exige le transfert immédiat de ce fou furieux.

L'UFAP UNSa Justice de Moulins adresse tout son soutien à notre collègue agressé, lui souhaite un prompt rétablissement et se tient également à sa disposition pour l'accompagner dans l'ensemble de ses démarches, qu'elles soient administratives, médicales ou judiciaires.

L'UFAP UNSa Justice de Moulins félicite l'ensemble des agents pour la gestion de cette agression.

EN SOUTIEN À NOTRE COLLÈGUE : DÉBRAYAGE DEMAIN MATIN DEVANT L'ÉTABLISSEMENT !

Face à la gravité des faits et en soutien à notre collègue victime de cette agression, **L'UFAP UNSa Justice de Moulins** appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser et à participer au débrayage demain matin.

Le secrétaire local
Grégory PATEY

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice –UR.Lyon / CP Moulins

SOUTIEN AUX COLLÈGUES. LA VIOLENCE NE DOIT PAS DEVENIR LA NORME.

De nouvelles livraisons par drone conduisent le bureau local à renouveler sa demande de protections physiques.

UFAP UNSa Justice

CP MOULINS YZEURE

DRONES : Nos alertes étaient fondées !!!

le 16 Juin 2026

Ce week-end, de nouvelles tentatives de livraison par drones ont visé le Centre Pénitentiaire de Moulins-Yzeure.

Malheureusement, cette situation ne constitue plus un fait isolé. **Dès le 31 mai dernier**, **l'UFAP UNSa Justice de Moulins** alertait l'administration sur la recrudescence des survols de drones et les risques majeurs qu'ils faisaient peser sur la sécurité de l'établissement.

À l'époque, plusieurs téléphones portables et accessoires avaient été découverts grâce à la vigilance et au professionnalisme des personnels.

Cette fois-ci, le constat est encore plus inquiétant, en plus de l'habituel « package : téléphone, tabac, stups », un **couteau en céramique** a été retrouvé à la suite de cette nouvelle tentative d'introduction.

L'UFAP UNSa Justice de Moulins ne peut que constater que les craintes exprimées il y a quelques semaines étaient parfaitement justifiées. Nous avions alerté sur le fait que ces livraisons aériennes pouvaient permettre l'introduction d'objets bien plus dangereux que des téléphones. Les faits nous donnent aujourd'hui raison.

Combien de temps faudra-t-il attendre avant qu'un drame ne survienne ?

L'introduction d'une arme, même artisanale ou difficilement détectable comme un couteau en céramique, représente une menace directe pour la sécurité des personnels, des détenus et de l'établissement.

Face à cette menace grandissante, les simples constats ne suffisent plus.

L'UFAP UNSa Justice de Moulins exige de l'administration la mise en place rapide d'un dispositif de type "volière" au-dessus des zones sensibles de détention, à l'image de celui installé au Centre Pénitentiaire de Ducos.

Cette revendication n'est pas nouvelle. **Depuis plusieurs années**, **L'UFAP UNSa Justice porte au niveau national la nécessité de développer des dispositifs de protection physique contre les projections et les livraisons par drones**, dont les volières constituent aujourd'hui l'une des réponses les plus efficaces. Cette solution a déjà démontré son efficacité. Il est désormais indispensable que des moyens concrets soient engagés afin de protéger les personnels et de sécuriser durablement l'établissement.

L'UFAP UNSa Justice de Moulins refuse d'attendre qu'un agent soit agressé ou qu'un incident grave survienne pour que des mesures concrètes soient enfin engagées.

L'UFAP UNSa Justice de Moulins félicite une nouvelle fois l'ensemble des agents mobilisés pour leur vigilance, leur professionnalisme et leur réactivité face à cette menace persistante.

Pour le bureau local,
Grégory PATEY

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice –UR.Lyon / CP Moulins

SÉCURISER LES ÉTABLISSEMENTS AVANT LE DRAME.

NOTRE PARTENAIRE
BANQUE FRANÇAISE MUTUALISTE

PUBLICITÉ



40 ANS AU SERVICE DES AGENTS DU SECTEUR PUBLIC

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Le bureau local alerte sur les extractions médicales et leurs conséquences pour la sécurité des personnels.

UFAP UNSa Justice

CP RIOM

Extractions médicales à répétition = mise en danger du personnel

Le 05 octobre 2026

Depuis longtemps, nous avertissons sur le problème des extractions médicales à répétition. Un nouveau tableau de priorisation du personnel a été mis en place récemment.

Nous tenons à rappeler à la direction que les extractions médicales sont censées être gérées par les ELSP et qu'**exceptionnellement**, il peut être demandé aux agents de détention de pallier au manque d'effectif des ELSP pour partir à l'hôpital, mais **uniquement** en cas **d'urgence absolue** (avec pompiers et/ou SAMU) comme il est stipulé dans la note DGAP de février 2025.
Malheureusement, force est de constater que les extractions médicales s'enchainent et se multiplient et que dans la très grande majorité des cas, il ne s'agit pas d'urgence absolue !
Des reports de rendez-vous médicaux, des entorses, des blessures à la main suite à une bagarre, j'en passe et des meilleures !
Rappelons que cette note est sortie suite au drame d'Incarville, et que chaque extraction médicale est une mise en danger des surveillants !

Il serait plus que temps que la direction explique à l'Unité Sanitaire que nous ne sommes pas à l'hôpital, qu'il ne s'agit pas de patient lambda, et que chaque sortie de l'établissement ne doit être effectué que pour des urgences absolues et pas pour le confort de détenu !
Menacer de sanctionner des agents qui refusent de partir est totalement contre-productif !

Une sortie d'agents de détention en extraction médicale doit rester une exception !

UFAP Unsa Justice du CP RIOM demande à la direction de s'emparer de ce problème récurrent depuis des années et de s'imposer face à l'Unité Sanitaire qui doit comprendre les contraintes du milieu pénitentiaire.
UFAP Unsa Justice du CP RIOM ne laissera pas les collègues être sanctionnés lorsqu'ils sont dans leur bon droit.

Le bureau local Ufap Unsa Justice du CP Riom
Tél: 04 63 85 80 59



UNE SORTIE D'AGENTS EN EXTRACTION DOIT RESTER UNE EXCEPTION.

Le bureau local demande la vérification de faits rapportés et rappelle les exigences de respect dans les relations de travail.

UFAP UNSa Justice

cp riom

INDIGNE DU GRADE ?

RIOM, le 30 septembre 2026

Nous avons appris plusieurs faits qui nous indignent et nous interrogent, un agent aurait été encouragé par un officier, entre flagornerie et menace sous-jacente, à mettre en cause ses collègues. Des personnes détenues auraient été interrogées sur les qualités professionnelles de tel ou tel surveillant et le trombinoscope du personnel leur aurait été présenté pour s'assurer de parler du "bon" agent.

Si ces faits sont exacts, ils sont graves. Un officier n'a pas à transformer la parole des personnes détenues en outil d'évaluation officieux. Il n'a pas à designer des agents relais afin de surveiller les collègues. Ce genre de méthode abîme le collectif et installe la méfiance.

À la fin, c'est la sécurité de tous qui recule et l'esprit de corps qui s'étiole.

Cette affaire ne se résume pas au comportement d'un officier. Elle pose directement la question de comment notre administration et certains directeurs peuvent laisser ces méthodes de management s'installer ?

La hiérarchie a le droit de contrôler le travail des personnels, personne ne le conteste. Mais cela doit ce faire dans les règles de l'art et pas justifier l'érection en grand inquisiteur d'un chef de bâtiment.

Le bureau local UFAP Justice demande à la direction de vérifier rapidement les faits rapportés et d'entendre les agents du batiment concernés. Nous demandons que cesse toute utilisation informelle des personnes détenues pour évaluer ou identifier des personnels. Nous demandons aussi la garantie qu'aucun agent ne sera inquiété parce qu'il a refusé une demande irrégulière ou signalé une pratique contestable.

Les personnels ne réclament aucun privilège. Ils veulent simplement travailler sous l'autorité d'une hiérarchie qui respecte les règles et ses agents. Leur métier est déjà assez difficile pour qu'ils n'aient pas à subir, en plus, les jeux de pouvoir et la suspicion de leur propre encadrement.

L'UFAP-Unsa Justice les accompagnera et demandera des comptes chaque fois que le respect des personnels sera mis en cause.

Le bureau local Ufap Unsa Justice du CP Riom

À la suite d'un refus collectif de réintégrer, le bureau local demande le respect des protocoles de sécurité.

ZÉRO ???

UFAP UNSa Justice CP RIOM

RIOM, le 26 juin 2026

Quoi de moins original qu'un mouvement d'humeur de nos « chers » usagers du service public pénitentiaire par temps de canicule.
En l'occurrence, 23 détenus de la MA2 ont refusé, ce jeudi, de remonter de promenade pour de vagues histoires de douches trop chaudes en cellules et de fourmis.

Bref, rien d'original, les agents ont fait le travail comme il se doit, en plus de tout le reste dans des conditions plus que compliquées, et nous les en félicitons.

Là où le bât blesse, c'est la gestion hiérarchique de ce que l'on peut tout de même qualifier de mouvement collectif :

Zéro consigne au PCI,
Zéro consigne à la PEP, des agents libres de partir avant la fin de l'incident.
Zéro consigne aux autres quartiers et bâtiments d'hébergement au cas où il y aurait eu concertations.
Zéro alarme, zéro code jaune, orange, bleu, rouge, taupe…
Zéro auxi empêché d'aller et venir aux cuisines, y compris du bâtiment concerné.
Zéro agent des autres bâtiments obligé de rester un minimum en poste après les fermetures d'étages.

En somme, Zéro des réflexes qui font notre culture pénitentiaire.

Bref, il n'y a que dans James Bond où les doubles zéros sont signe de qualité et d'efficacité.

Mais après tout nous sommes à Riom, et jusque-là, tout va bien.

L'UFAP UNSa Justice du CP RIOM tient à féliciter les agents qui ont été présents et ont géré cette situation chaotique

L'UFAP UNSa Justice demande à la direction de remettre de l'ordre et de veiller à ce que les protocoles dans ce genre de situation soient respectés.

Le bureau local Ufap Unsa Justice du CP Riom
J.PLAZANET/G.REBOUR
Tél: 04 63 85 80 59

Surpopulation, sous-effectifs, vétusté : le bureau local demande des réponses immédiates aux difficultés de l'établissement.

LA TALAUDIÈRE…

TOUT VA BIEN !

CP La Talaudière

Le 01/10/2026

Cet après-midi, après la promenade, deux détenus ont refusé de réintégrer leur cellule, le premier invoquant la présence de trois détenus dans une cellule prévue pour deux, tandis que le second a suivi le mouvement, ce qui a fortement perturbé le service.

Leur placement au QD, chacun seul en cellule, était la suite normale de l'incident. Pour les collègues, la journée s'est terminée avec deux blessés à faire examiner, plus d'une heure de retard aux réintégrations et aux repas, et un départ tardif avant une reprise à l'heure le lendemain. Le QD répond à l'incident. Il ne change pas les conditions dans lesquelles les agents travaillent.

Plus de 60 matelas sont déjà au sol. Cela représente potentiellement plus de 180 détenus hébergés dans ces conditions. Le placement au QD répond aux faits qui le justifient. Il ne peut en revanche ni créer des places en détention ni combler les postes manquants. C'est aussi sur ces réalités que l'administration est attendue.

La Talaudière cumule vétusté et sous-effectif dans toutes les catégories. Le quartier arrivants gère un flux permanent. Le quartier femmes va bientôt entrer en travaux, tandis que les surveillantes doivent déjà faire face à des crachats et à des situations difficiles, sans moyens adaptés. En grande détention, un étage entier accueille des détenus présentant d'importantes difficultés psychiques. Les équipes tiennent, mais l'administration ne peut pas faire de leur abnégation son plan de gestion.

Depuis plus de deux ans, les postes de surveillants manquants ne sont toujours pas comblés par la direction interrégionale. Côté technique, il ne reste que deux personnes, un contractuel et un directeur. À eux deux, ils doivent réparer les dégradations, entretenir les locaux, suivre les entreprises, répondre aux demandes de la DI et assurer les astreintes du week-end. Les murs se dégradent, les effectifs manquent, et l'administration s'étonne ensuite que la pression monte.

L'UFAP-UNSa Justice de Saint-Étienne salue l'ensemble des personnels, tous grades et tous corps confondus, qui continuent d'assurer leurs missions dans des conditions toujours plus difficiles.

L'UFAP-UNSa Justice exige des réponses immédiates : des effectifs suffisants, des moyens adaptés et une vraie prise en compte de la situation de La Talaudière. Nous ne nous contenterons pas d'un nouveau constat ni d'un rappel à l'ordre adressé aux agents. Si la direction et la direction interrégionale continuent de laisser la situation se dégrader, l'UFAP prendra toutes les initiatives nécessaires pour défendre les collègues. Cette fois, qu'on ne vienne pas dire que personne n'avait été alerté.

Pour l'UFAP-UNSa Justice de Saint-Étienne
Thierry MACHARD

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice | Rue de la sauvagère |: 0781462410 UR LYON CP Taladière |

DES EFFECTIFS, DES MOYENS ET UNE PRISE EN COMPTE DU TERRAIN.

Après une nouvelle agression, le bureau local soutient les collègues et demande une prise en charge adaptée des profils dangereux.

UFAP UNSa Justice

CP La Talaudière

SURVEILLANT OU CHAIR À CANON ?

Le 29/06/2026

Une nouvelle fois, des personnels du CP de Saint-Étienne ont été victimes de violences qui n'auraient jamais dû se produire.

Dimanche matin, lors de la distribution des traitements médicaux, un détenu connu pour son instabilité psychique refuse de réintégrer sa cellule. Après avoir insulté les personnels, il s'en prend physiquement à un premier collègue. Malgré l'intervention immédiate d'un second surveillant pour lui porter assistance et protéger l'infirmière présente, l'individu poursuit son déchaînement de violence et mord gravement notre collègue à l'avant-bras. **Le détenu étant porteur du VIH, le surveillant a dû être pris en charge en urgence à l'hôpital afin de subir l'ensemble des examens médicaux nécessaires et de débuter un protocole de soins**.

L'UFAP UNSa Justice de SAINT ÉTIENNE refuse que ce type de situation soit considéré comme une fatalité. Depuis des années, nous alertons sur la multiplication de profils psychiatriques lourds au sein d'établissements qui ne disposent ni des moyens humains, ni des infrastructures, ni des compétences médicales nécessaires pour assurer leur prise en charge. À défaut de solutions adaptées, c'est une fois de plus sur les surveillants que repose l'intégralité du risque.

Les personnels pénitentiaires sont recrutés pour assurer la sécurité des établissements et l'exécution des décisions de justice, pas pour pallier les carences de la politique de santé mentale de notre pays. L'administration ne peut plus continuer à fermer les yeux en exposant quotidiennement les agents à des situations qui dépassent largement leurs missions et mettent directement leur intégrité physique en danger.

L'UFAP UNSa Justice de SAINT ÉTIENNE apporte tout son soutien aux deux collègues agressés et les accompagnera dans toutes les démarches qu'ils souhaiteront engager.

L'UFAP UNSa Justice de SAINT ÉTIENNE exige le transfert immédiat de ce détenu vers une structure adaptée dès la fin de son placement au quartier disciplinaire. Elle demande également que cesse l'affectation de profils psychiatriques incompatibles avec les capacités de prise en charge de notre établissement.

Enfin, face à une pénurie chronique d'effectifs qui aggrave encore les risques, nous réclamons une réorganisation du service en journées de 12 heures ainsi que la mise en place de la promenade unique afin de renforcer durablement la sécurité des personnels.

À force d'ignorer les alertes, l'administration finira par porter l'entière responsabilité du drame qu'elle prétend pourtant vouloir éviter.

Le secrétaire local
Thierry MACHARD

LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS N'EST PAS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT.

DES NOUVELLES DU
CP SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

UFAP UNSa Justice Union Régionale de Lyon

N°65 | OCTOBRE 2026

Le bureau local alerte sur la situation du secteur ELSP, les effectifs et les conditions de réalisation des missions.

ELSP SQF :

L'ILLUSION COMPTABLE FACE AU DÉNI DE RÉALITÉ !

UFAP UNSa Justice

Centre Pénitentiaire ST-Quentin Fallavier

02 octobre 2026

La situation du secteur ELSP du CP de SQF franchit un nouveau cap.

*Jusqu'à présent, l'accord imposait la mise à disposition d'**1 agent sur 6** pour les Extractions Judiciaires (EJ). Demain, ce sont **2 agents sur 6** qui devront être cédés, réduisant d'un tiers l'effectif dédié aux autres missions.*

UNE ÉQUATION RH IRRÉALISABLE ET AMPUTANT ENCORE UN PEU PLUS LA DETENTION DE SQF.

- **Une équipe déjà comptée au plus juste :**

D'une part, sur les quatre agents restants, l'un d'eux (Major expertise, faisant fonction de brigadier-chef, casquette ELSP et formateur de tir) ne peut pas servir de simple variable d'ajustement lors des congés. Entre ses huit semaines de repos, les sessions de tir et la formation continue, compter sur lui pour maintenir les extractions médicales relève du mirage comptable.

- **Des capacités d'intervention sacrifiées :**

D'autre part, un tel sous-effectif privera l'ELSP de ses capacités d'intervention internes : **Des missions essentielles, à commencer par les fouilles spécifiques ou la gestion de l'aile D de la MA0, devront être sacrifiées…**

- **Mise en danger des missions d'extraction :**

De surcroît, cette décision met directement en danger les missions d'extraction, puisqu'il deviendra impossible d'armer des escortes de niveau 3 et 4 ou de gérer des convoiements multiples exigeant quatre agents quand l'effectif présent sera inférieur ou égal à ce besoin.

Ce sous-effectif critique met en danger la réalisation même de l'ensemble des missions d'extraction médicale !

Comment maintenir et garantir ces escortes indispensables vers les hôpitaux quand l'effectif est au plus bas ?

- **Conditions de travail et sécurité bafouées.**

Enfin, dans un établissement déjà miné par le manque de personnel, les conditions de travail et la sécurité des collègues sont bafouées par des atteintes graves aux repos réglementaires, illustrées par des fins de mission d'urgence à 1 h du matin suivies d'une reprise dès 6 h, prouvant que les effectifs sont déjà largement insuffisants et ne permettent pas aux agents de bénéficier des plages de repos légal et légitime. Alors que la situation est déjà critique, l'administration se permet d'exiger encore plus de ses agents, au détriment de leur vie privé et de leur santé.

- **ET DEMAIN ? L'IMPASSE TOTALE !**

Face à cette tension permanente, accorder un second agent au PREJ relève du déni de réalité : la direction interrégionale doit de toute urgence revoir sa copie avant la paralysie complète du service ou la survenue d'un incident grave.

Pire encore, nous attendons toujours les **trois ouvertures de poste** promises dès l'ouverture du pôle. Et l'avenir s'annonce encore plus sombre : pour l'an prochain, un objectif à neuf agents dont trois mis à disposition du PREJ, couplé à la mise en place d'astreintes…

Il est temps d'ouvrir les yeux

Pour l'UFAP UNSa Justice
Coralie MARY.

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice –CP SAINT QUENTIN FALLAVIER– Tél 06 38 42 73 30

LES EFFECTIFS DOIVENT ÊTRE À LA HAUTEUR DES MISSIONS.

DES NOUVELLES DU
CP SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

N°65 | OCTOBRE 2026

Le bureau local conteste la note de service relative aux retours de congé maladie et défend les conditions de travail.

LE PATRON PREND SOIN DE VOUS…

PAGE 1/2

UFAP UNSa Justice

LE PATRON PREND SOIN DE VOUS….

Centre Pénitentiaire ST-Quentin Fallavier

Le 7 août 2026

Décidemment, en cette période estivale où les organismes des personnels sont mis à rude épreuve par la 4 ième vague de canicule et une surpopulation pénale record, la direction locale a décidé de prendre soin de vous en ressortant de son sac la note de service 112 !



NOTE DE SERVICE N°112/2026

Objet : Retour après Congé de Maladie Ordinaire.

En clair, les collègues qui travaillent habituellement en 12 heures et qui ont eu l'indécence de tomber malades pourront désormais tourner comme des avions sur des demi-journées, multiplier les trajets, voir leurs temps de repos morcelés et désorganiser une nouvelle fois leur équilibre familial déjà précaire, le tout au nom de leur protection et, bien entendu, pour leur plus grand bien.

A l'heure où le prix du plein d'essence à exploser, et grève les budgets familiaux les agents apprécieront !

Il fallait oser, lorsque des agents sont épuisés par leurs conditions de travail, on ne réduit pas la charge, on ne renforce pas les équipes et on ne s'attaque surtout pas à la surpopulation, on attend simplement leur retour de maladie pour bouleverser leur rythme de travail et leur imposer une organisation encore plus contraignante.

Cette note s'inscrit dans une logique comptable dénoncée par l'**UFAP UNSa Justice** au niveau national, une logique dans laquelle l'absentéisme n'est plus considéré comme la conséquence d'un système défaillant, mais comme un comportement qu'il faudrait corriger, pendant que les sous-effectifs chroniques, les organisations de travail inadaptées et les conditions de détention indignes disparaissent opportunément du débat.

Pour permettre aux agents de reprendre réellement dans de bonnes conditions, l'administration pourrait pourtant commencer par faire respecter le principe de l'encellulement individuel, avec un seul détenu par cellule comme cela est prévu, plutôt que de continuer à entasser les personnes détenues tout en demandant aux personnels d'en supporter quotidiennement toutes les conséquences.

1

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice –CP SAINT QUENTIN FALLAVIER– Portable 06 16 73 72 21

PAGE 2/2

On appréciera donc cette nouvelle conception de l'accompagnement, dans laquelle les causes de l'épuisement restent soigneusement intactes tandis que celui qui revient d'un arrêt maladie doit, lui, en supporter toutes les conséquences, comme si le CMO était devenu une faute professionnelle qu'il conviendrait de faire payer discrètement.

Un congé de maladie ordinaire n'est pourtant ni une faute, ni un privilège, ni une faiblesse, et une reprise doit être étudiée au regard de la situation individuelle de l'agent, de son état de santé et des préconisations médicales éventuelles, pas organisée de manière automatique au moyen d'une note générale qui risque de transformer une prétendue mesure de protection en véritable sanction déguisée.

L'UFAP UNSa Justice demande donc le retrait de cette note, le maintien du cycle de travail prévu lorsqu'aucune préconisation médicale individualisée ne s'y oppose, un accompagnement réel des agents revenant de CMO et, surtout, des décisions concrètes sur les véritables causes de leur épuisement que sont le manque d'effectifs, la charge de travail, les rythmes imposés, le non-respect de l'encellulement individuel et une surpopulation devenue incontrôlable.

À SAINT-QUENTIN-FALLAVIER, ON NE PROTÈGE PAS LES PERSONNELS EN LEUR FAISANT PAYER LE FAIT D'ÊTRE TOMBÉS MALADES.

CE NE SONT PAS LES AGENTS QU'IL FAUT SANCTIONNER, C'EST L'ORGANISATION DU TRAVAIL QU'IL FAUT SOIGNER!

Pour L'UFAP UNSa Justice
Coralie MARY, Secrétaire locale
Sylvain ROYERE, Secrétaire Général Adjoint UR Lyon

2

C'EST L'ORGANISATION DU TRAVAIL QU'IL FAUT SOIGNER.

DES NOUVELLES DU
CP SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

UFAP UNSa Justice Union Régionale de Lyon

N°65 | OCTOBRE 2026

Ressources humaines, surpopulation, sécurité et conditions de travail : retour sur la rencontre du 6 août 2026.

PAGE 1/3

UFAP UNSa Justice

Compte rendu : Rencontre bilatérale avec la DIA.

Centre Pénitentiaire ST-Quentin Fallavier — Le 07 août 2026

À la demande de l'UFAP UNSa Justice, une rencontre bilatérale s'est tenue ce jeudi 6 août 2026 avec la Directrice interrégionale adjointe des services pénitentiaires de Lyon afin d'aborder la situation particulièrement préoccupante du Centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier.

Lors de cet échange, L'UFAP a porté haut et fort la voix des personnels en ciblant quatre priorités :

1. La situation alarmante des ressources humaines.
2. Une surpopulation pénale supérieure à 220%.
3. La sécurisation du site et des personnels.
4. Conditions de Travail du Personnel.

- **Sur le volet des ressources humaines :**

L'UFAP UNSa Justice a été très claire, l'état d'urgence peut être décrété ! Surveillants, officiers, CPIP, personnel administratif quasiment aucun corps n'est épargné par le manque d'effectifs au CP de Saint-Quentin-Fallavier.

Au fil des années, de nouveaux postes et de nouvelles missions ont été créés sans que l'organigramme ne soit abondé en conséquence, notamment pour les ELSP, les UVF ou encore le PCC. Une arrivée de stagiaires est annoncée au cours de l'été. Si ce renfort est évidemment attendu, il ne pourra pas compenser durablement les postes manquants et l'augmentation constante de la charge de travail.

L'UFAP UNSa Justice est également intervenue afin que l'agent contractuel relevant des personnels administratifs soit maintenue sur l'établissement et que son contrat soit renouvelé. Dans un établissement déjà frappé par le manque d'effectifs, il serait totalement incompréhensible de se séparer d'une collègue formée, investie et immédiatement opérationnelle !

La demande de l'UFAP UNSa Justice de réviser l'organigramme a été entendue. Dès le mois d'octobre, le DIOS se rendra sur l'établissement afin de procéder à sa réévaluation.

L'UFAP UNSa Justice a également dénoncé une organisation qui ne permet plus aux agents de travailler dans des conditions acceptables, des nuits assurées avec seulement neuf agents, et un seul agent à la MAO pour la gestion du nouveau dispositif. Cette organisation expose directement les personnels et ne peut plus durer !

UN ORGANIGRAMME DÉPASSÉ, DES POSTES NON ABONDÉS, DES NUITS À NEUF : LE CP DE SAINT-QUENTIN-FALLAVIER EST EN ÉTAT D'URGENCE !

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice –CP SAINT QUENTIN FALLAVIER– Tél 06 16 73 72 21

PAGE 2/3

- **Concernant la surpopulation pénale :**

L'UFAP UNSa Justice a une nouvelle fois sonné l'alerte. Le taux d'occupation dépasse désormais 220 % !

Alors que la Directrice interrégionale adjointe évoquait le transfert de quelques détenus vers la SAS de Valence, nous lui avons immédiatement rappelé que cette structure était déjà pleine. Le problème ne peut pas être déplacé d'un établissement saturé vers un autre établissement qui l'est tout autant.

Les prisons de toute la région débordent. L'administration semble désemparée tandis que les personnels continuent, chaque jour, de payer le prix de cette surpopulation.

QUAND TOUTE LA RÉGION DÉBORDE, QUELQUES TRANSFERTS NE SONT PAS UNE SOLUTION !

D'ici à la fin de l'année 2027, **50 places modulaires de quartier de semi-liberté** doivent être construites à proximité du QSL déjà existant. L'UFAP UNSa Justice a proposé que l'actuel QSL soit transformé en unité de fin de peine. La Direction interrégionale s'est engagée à travailler sur cette proposition et n'a exprimé aucune opposition de principe.

Aujourd'hui, 87 détenues peuvent bénéficier d'une orientation en Centre de Détention, mais seules 7 disposent d'un dossier d'orientation ! Le chef d'établissement doit impérativement prioriser le traitement de ces dossiers afin de contribuer à désengorger la Maison d'Arrêt.

- **La sécurisation du site et des personnels :**

L'UFAP UNSa Justice a réitéré sa demande de mesures fortes pour mettre un terme au fléau des drones et des projections. Les brouilleurs ne donnent pas les résultats attendus et ne permettent pas d'endiguer efficacement ces introductions.

Nous avons donc de nouveau proposé l'installation de « volières » sur les façades de chaque bâtiment.

Cette solution physique et durable permettrait d'empêcher les projections d'atteindre les cellules et contribuerait directement à la sécurisation des personnels.

Pour les ELSP, l'UFAP UNSa Justice a demandé la création d'une armurerie au sein même du CP de Saint-Quentin-Fallavier. La DISP a indiqué qu'elle allait ouvrir ce dossier.

L'UFAP a également rappelé l'un des projets étudiés ces dernières années : la création d'un accès direct entre le QJD et le couloir sportif, visant à éviter les blocages à répétition en détention.

Concernant le **parc de vidéosurveillance**, la DISP a indiqué que le projet de Saint-Quentin-Fallavier devait être lancé à l'issue des travaux de Villefranche-sur-Saône, lesquels ont pris un retard considérable. Le début des travaux est désormais annoncé pour le premier semestre 2027. **Le dossier est engagé, l'UFAP UNSa Justice restera attentive au respect de ce calendrier.**

PAGE 3/3

- **Conditions de Travail du Personnel.**

Toujours pour des raisons de sécurité, mais également afin d'améliorer les conditions de travail, **l'UFAP UNSa Justice a demandé le déplacement du bureau des surveillants sur l'inter-palier** à proximité immédiate du bureau des officiers. Cette implantation stratégique permettrait non seulement de renforcer la coordination entre les personnels et de briser l'isolement des agents, mais aussi de leur offrir un espace de travail administratif sécurisé à l'écart des détenus et doté d'une fenêtre permettant enfin l'installation de climatiseurs mobiles.

Enfin, **l'UFAP UNSa Justice a demandé la mise en place d'équipes mobiles** afin de sécuriser durablement les mouvements et les ouvertures de portes. Aucun agent ne doit avoir à se mettre en danger faute d'effectifs suffisants ou d'une organisation adaptée !

Bonne nouvelle, la DIA s'est montrée attentive à notre demande et s'est engagée à contacter directement le chef d'établissement pour lancer des groupes de travail et avancer concrètement sur la mise en place de ce dispositif.

DRONES-PROJECTIONS-MOUVEMENTS À RISQUE, LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS NE PEUT PLUS ATTENDRE

S'agissant des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, l'UFAP UNSa Justice a alerté la DISP sur leurs conditions de travail et d'exercice. Les CPIP ont aujourd'hui plus de 90 dossiers à gérer par agent.

Une telle charge ne permet plus d'assurer leurs missions dans des conditions satisfaisantes, ni pour les personnels ni pour les personnes suivies. Des renforts sont indispensables.

Cette rencontre a permis d'obtenir plusieurs engagements et échéances :

1. La révision de l'organigramme avec la venue du DIOS dès le mois d'octobre.
2. L'ouverture du dossier relatif à la création d'une armurerie.
3. L'étude d'une unité de fin de peine.
4. Lancement annoncé des travaux de vidéoprotection au premier semestre 2027.

Pour autant, étudier, évaluer et ouvrir des dossiers ne suffira pas. L'UFAP UNSa Justice restera mobilisée afin que chaque engagement se traduise par des renforts, des moyens et une organisation réellement protectrice pour tous les personnels du CP de Saint-Quentin-Fallavier.

L'ÉCOUTE ET LES ANNONCES NE SUFFIRONT PAS : LES PERSONNELS DE SAINT-QUENTIN-FALLAVIER JUGERONT L'ADMINISTRATION SUR SES ACTES !

Pour l'UFAP UNSa Justice
Coralie MARY

L'ÉCOUTE ET LES ANNONCES DOIVENT ÊTRE SUIVIES D'ACTES.

DES NOUVELLES DU CP VALENCE

N°65 | OCTOBRE 2026

Le bureau local alerte sur les violences, les trafics et les conséquences du manque de moyens dans l'établissement.

UFAP UNSa Justice CP Valence

le gouvernement fabrique le chaos, les agents ramassent les morceaux !

Au CP de Valence comme partout en France, la surpopulation carcérale ne tombe pas du ciel. Elle est le fruit d'une politique pénale qui multiplie les incarcérations sans prévoir les places et les effectifs nécessaires, ni réguler la population carcérale. Ceux qui en paient le prix, ce sont notamment les surveillantes et les surveillants !

INSULTES, MENACES, AGRESSIONS, MOUVEMENTS IMPOSSIBLES À GÉRER, CELLULES SUROCCUPÉES !

Dans ce contexte, les trafics prospèrent. Rien que ce week-end, grâce à la vigilance des agents au parloir, nous avons saisi sur des personnes détenues 577 grammes de stupéfiants, 900 grammes de viande, 426 grammes de tabac et un téléphone portable. Voilà l'ordinaire d'un établissement saturé, où les agents assurent les contrôles malgré la surcharge de travail et l'épuisement.

Ce même week-end, le personnel a également été pris à partie par une famille au parloir. Aucun désaccord ne justifie un tel comportement. Les agents ne sont le défouloir de personne.

Plus grave encore, la semaine dernière, un pic artisanal de plus de 30 cm a été découvert. Ce week-end, un couteau en céramique a été trouvé sur une personne détenue qui comptait s'en servir contre un autre détenu. La vigilance du personnel a permis d'éviter un drame. Mais elle ne peut, à elle seule, compenser le manque d'effectifs et de moyens.

> **Les responsables sont ceux qui décident, ceux qui légifèrent et donc qui se défaussent. Nous attendons de leur part qu'ils se mobilisent également pour la sécurité des personnels. Chaque jour, les personnels risquent leur intégrité physique pour assurer la sécurité de tous. Les responsables politiques doivent répondre à cette réalité par des moyens concrets.**

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence ne se contente pas de dénoncer, elle propose.

Actuellement, le surveillant ouvre seul des cellules occupées par deux ou trois détenus. Cette situation l'expose directement en cas d'incident. L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** demande la mise en place d'équipes mobiles en îlotage, en renfort des agents, afin que chaque ouverture de cellule soit assurée par au moins deux agents.

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** exige que tous les postes vacants de surveillants soient pourvus et que les effectifs soient adaptés à la population détenue.

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** exige une fouille d'envergure de notre établissement.

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** demande des moyens humains et matériels supplémentaires pour renforcer les contrôles et lutter contre les trafics.

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** exige enfin une protection effective du personnel, avec l'application systématique de la protection fonctionnelle et une réponse judiciaire ferme contre les auteurs d'outrages, de menaces et de violences, y compris au parloir.

Les surveillantes et surveillants du CP de Valence font tenir cet établissement à bout de bras. L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** les salue, les défend et continuera de dire ce que d'autres préfèrent taire.

Valence le 5 octobre 2026
Pour le bureau Local
Fabrice SALAMONE



Union **F**édérale **A**utonome **P**énitentiaire - UNSa Justice | chemin Joseph Astier CP Valence
fabrice.salamone@justice.fr - f.salamone@ufap.fr – *04 26 52 61 18* -

DES EFFECTIFS ET DES MOYENS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ.

Le bureau local dénonce les agressions et renouvelle ses demandes de moyens et de prise en charge adaptée des détenus.

UFAP UNSa Justice
CP Valence

VIOLENCE contre les Personnels !
34 ans que l'administration se regarde le nombril !

Le 14 août 2026, vers 17h55, lors de la distribution du repas au Centre Pénitentiaire de Valence, deux de nos camarades ont été gravement agressés. Un détenu atteint de troubles majeurs du comportement s'est rué sur nos collègue en proférant des menaces de mort, en hurlant des paroles incohérentes, avant de le frapper avec une violence inouïe. Des objets en verre ont été projetés. Nos collègues ont été blessés. L'intervention des renforts s'est déroulée dans des conditions particulièrement difficiles et dangereuses. Le plus gravement atteint de nos collègues est ressorti des urgences avec **4 jours d'ITT**

L'UFAP UNSA JUSTICE DU CP DE VALENCE **LE CRIE HAUT ET FORT : CE N'EST PAS UN EVENEMENT ISOLE !**
C'EST L'EXPRESSION D'UN SYSTEME PENITENTIAIRE EN FAILLITE.

Depuis des semaines, c'est une **véritable flambée de violence** qui frappe nos agents au CP de Valence. Chaque jour, nos collègues sont livrés sans protection à des détenus souffrant de troubles psychiatriques gravissimes, totalement inadaptés et l'administration le sait.

Ces situations explosives ne sont plus l'exception. **Elles sont devenues la norme. Et l'administration pénitentiaire, plutôt que d'agir, se réfugie dans le silence et l'inaction coupable**. Comment l'État peut-il demander à nos agents de maintenir l'ordre et la sécurité avec les moyens actuels ?

Nous n'avons pas oublié. Le 15 août 1992, à la Maison d'Arrêt de Rouen, nous avons perdu Francis CARON, Surveillant Principal, lâchement assassiné par un détenu psychiatrique pendant le sondage des barreaux, seul. Seul comme nos collègues le sont chaque jour.

TRENTE-QUATRE ANS SE SONT ÉCOULÉS. TRENTE-QUATRE ANS ET RIEN N'A CHANGE.
ICI A VALENCE, CURIEUSEMENT, L'ADMINISTRATION TROUVE LES MOYENS D'AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES DETENUS EN RAJOUTANT DES PROMENADES, MAIS N'EN A CURE DE LA SECURITE ET DE LA VIE DE SES AGENTS.

L'administration nous ressert le même discours creux. Les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets meurtriers. Les détenus violents et psychiatriques ne sont **pas mieux pris en charge**. Ils ne sont **pas extraits de la détention ordinaire**. Les structures adaptées, tant promises, **n'existent toujours pas**. Pendant ce temps, nos collègues continuent à risquer leur vie dans l'indifférence d'une hiérarchie qui compte plutôt les budgets que les cercueils.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence **dénonce ce sacrifice inacceptable.** Le temps des promesses est révolu. L'administration doit agir maintenant !

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence **exige la création d'équipes mobiles** déployées en détention pour en finir avec l'isolement qui tue nos collègues.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence **le rappelle il faut extraire définitivement et rapidement de la détention classique** les détenus atteints de pathologies psychiatriques graves.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence **exige une évaluation rigoureuse et continue** de la population pénale selon le niveau réel de dangerosité.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence **exige le comblement des postes vacants,** 48 au CP de Valence au 1er septembre 2026, c'est un aveu d'agonie de l'administration qui se cache derrière des données statistiques.

Chaque jour sans réponse expose un peu plus nos collègues. L'administration connaît désormais la gravité de la situation : elle ne pourra pas prétendre qu'elle ne savait pas.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence s'est immédiatement mise à disposition du collègue le jour même et l'accompagne dans ses démarches.

Soutien total à nos deux collègues agressés le 14 août 2026, ainsi qu'à l'ensemble des personnels intervenus.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence **ne cédera pas. Nous exigeons des actes immédiats pour une politique pénitentiaire enfin ambitieuse, cohérente et ancrée dans la réalité du terrain.**

Parce que la vie de nos collègues n'est pas négociable.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence une présence au quotidien !

Valence le **17 août 2026**
Pour le bureau Local
Fabrice SALAMONE

Union **F**édérale **A**utonome **P**énitentiaire - UNSa Justice | chemin Joseph Astier CP Valence
fabrice.salamone@justice.fr - f.salamone@ufap.fr – *04 26 52 61 18 - 06-44-82-68-43*

LA SÉCURITÉ ET LA VIE DES AGENTS EXIGENT DES ACTES.

Drones, armes et violences : le bureau local demande une sécurisation effective et des renforts pour les personnels.

UFAP UNSa Justice
CP Valence

LES TRAFIQUANTS S'ORGANISENT, L'ADMINISTRATION TEMPORISE, LES AGENTS ENCAISSENT !

En quelques jours, le CP de Valence a concentré tout ce que l'administration refuse encore de regarder en face : un QI livré par drone malgré un dispositif anti-drone, des stupéfiants qui circulent, un QSL frappé par la violence. **Et ce 12 août, une nouvelle fouille du QI a nécessité l'engagement en urgence des ERIS**. **Combien de signaux faudra-t-il avant que l'administration cesse de gérer l'après-coup ?**

Ce ne sont pas des faits divers. C'est la conséquence d'une politique

qui ajoute des structures et des missions sans sécuriser l'existant !

Au QI, déjà dans la nuit de dimanche à lundi, les agents ont repéré une livraison par drone, puis de multiples « yoyos » entre plusieurs cellules. La fouille engagée dès le matin, avec une quinzaine de personnels et un passage au détecteur de téléphones, a permis de découvrir un portable, une carte SIM, un câble USB, deux clés Allen, de la résine de cannabis et un paquet de cigarettes étranger. Un caillebotis dégradé a également été constaté.

Au QSL, un détenu affecté depuis à peine une semaine a insulté et menacé les personnels, refusé le dépistage alcoolique, craché au visage d'un collègue et lui a porté des coups. S'il a réussi à en esquiver l'essentiel, notre collègue a néanmoins été blessé au bras. Les renforts ont mis fin à l'agression et l'intéressé a été placé au quartier disciplinaire.

À la SAS, les agents ont intercepté une livraison par drone contenant plus de 300 g de résine de cannabis et plus de 50 g de cocaïne

LE CONSTAT EST POLITIQUE. On investit dans un système anti-drone déjà contourné, puis on demande aux personnels de réparer dans l'urgence les failles d'une stratégie insuffisante. On vante la réinsertion, mais on expose les agents chargés de la faire vivre. On prépare un QLCO, alors que le QI, la SAS, MAH et le QSL démontrent déjà que les moyens humains et matériels ne suivent pas.

L'UFAP UNSa du CP de Valence exige des actes : **sécurisation immédiate et durable du QI et de l'entièreté du CP Valence, des effectifs garantis par écrit et pérennes, des réponse administrative et judiciaire ferme face à chaque agression et à chaque fait de trafic et aucune ouverture du QLCO tant que les prérequis de sécurité ne seront pas réunis.**

L'UFAP UNSa du CP de Valence félicite les agents, l'encadrement et les renforts mobilisés. Elle apporte son soutien total à notre collègue blessé et se tient à sa disposition pour l'accompagner dans toutes ses démarches.

Le professionnalisme des agents évite le pire, il ne doit plus servir d'alibi à l'inaction.

À VALENCE, LA SÉCURITÉ NE SE PROCLAME PAS : ELLE SE FINANCE, S'ÉQUIPE ET SE DÉFEND.
PAS DE QLCO AU RABAIS. PAS DE PERSONNELS SACRIFIÉS.

L'UFAP UNSa du CP de Valence, **une présence au quotidien !**

Valence le **12 août 2026**
Pour le bureau Local
Fabrice SALAMONE

Union **F**édérale **A**utonome **P**énitentiaire - UNSa Justice | chemin Joseph Astier CP Valence
fabrice.salamone@justice.fr - f.salamone@ufap.fr – *04 26 52 61 18*

DES NOUVELLES DU
CP VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

N°65 | OCTOBRE 2026

À la suite de la mobilisation du 15 septembre, le bureau local présente les engagements obtenus et les suites attendues.

LE RESPECT N'EST PAS NÉGOCIABLE

PAGE 1/2

1792 : ABOLITION DE LA MONARCHIE

2026 : L'INTÉRIM NE DONNE PAS LES PLEINS POUVOIRS

Le 17 septembre 2026

Les avancées ne naissent jamais du silence. Elles naissent lorsque des femmes et des hommes décident de faire entendre collectivement leur voix.

Le 15 septembre 2026, les personnels du CP de Villefranche-sur-Saône ont fait entendre la leur, avec la détermination et la force nécessaires pour rappeler à ceux qui avaient besoin de l'entendre une évidence :

LE RESPECT N'EST PAS NÉGOCIABLE.

À l'issue des échanges avec L'UFAP Unsa Justice, **des engagements écrits ont été pris par la cheffe d'établissement.**
Désormais, ces engagements devront se traduire par des actes.

La gestion des ressources humaines sera directement reprise par la cheffe d'établissement au moins jusqu'au 20 octobre 2026, avec une prolongation possible jusqu'au 31 décembre 2026.

UNION RÉGIONALE UFAP DE LYON

Un audit managérial a été demandé auprès du Directeur Interrégional afin que cette situation n'ait définitivement plus lieu d'être dans l'établissement.

Un nouveau rendez-vous est officiellement fixé au **20 octobre à 13h30** entre L'UFAP et la cheffe d'établissement afin de faire **un point précis sur les engagements pris et sur les avancées obtenues**.

Enfin, la cheffe d'établissement s'est engagée à **échanger avec le Directeur Interrégional concernant les intérims assurés pendant ses absences, eu égard au manque de sérénité qui règne et au mépris envers les agents lorsque la DRH gouverne.**

À VILLEFRANCHE, ASSURER UN INTÉRIM NE CONFÈRE PAS LES PLEINS POUVOIRS !

PAGE 2/2

L'écoute de la Cheffe d'établissement a permis d'ouvrir une voie vers l'apaisement. À défaut d'excuses, encore attendues de la DRH, il ne tient plus qu'à elle de changer son fusil d'épaule pour pouvoir envisager un nouveau départ.

L'UFAP Unsa Justice n'oublie rien : elle jugera maintenant sur les actes.

LE 15 SEPTEMBRE 2026 ne marque pas la fin d'un mouvement syndical, mais est et restera UN TOURNANT majeur pour des agents ayant démontré que, quand le collectif parle d'une seule voix, les lignes peuvent bouger.

L'UFAP Unsa Justice remercie l'ensemble des personnels tous corps tous grades mobilisés. Sans eux, le CP de Villefranche-sur-Saône ne fonctionnerait pas.

L'UFAP Unsa Justice

Le bureau local

Du CP Villefranche sur Saône

UNION RÉGIONALE UFAP DE LYON

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice | CP Villefranche/Sâone|nenette.madjani@justice.fr



UNIS ET MOBILISÉS, LES PERSONNELS FONT BOUGER LES LIGNES.

DES NOUVELLES DU
CP VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

N°65 | OCTOBRE 2026

Le bureau local dénonce les pratiques managériales et demande la prise en compte de la santé des personnels.

RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT

UFAP UNSa Justice
CP Villefranche/Saône

DRH au CP Villefranche/Saône, poste vacant depuis 2025

Le 6 septembre 2026

Chasser le naturel, il reviendra au galop, le fouet à la main. Force est de constater qu'à chaque fois que la Directrice des Ressources Humaines a les rênes de notre établissement en main, son seul leitmotiv semble de vouloir réduire à néant le travail effectué en son absence.

Une méthode de gestion fondée sur la menace et la pression, plutôt que sur le dialogue et le respect dû à chaque agent a déjà été pointée du doigt à maintes reprises et la Direction Interrégionale alertée sur le sujet, mais le même schéma se reproduit systématiquement.

« Ployez le genou, ou vivez dans la misère. »

C'est en substance le message que reçoivent les agents qui osent refuser ou simplement discuter ce que leur impose la DRH en exposant leurs difficultés. Aucune considération pour les situations personnelles, familiales ou humaines de chacun. Pour cette direction, le travail doit primer sur tout le reste, y compris sur la vie privée et la santé des agents.
Aucun retour sur investissement, aucun remerciement pour ceux qui s'efforcent de maintenir le navire à flot. Non, il semblerait préférable de le troquer contre un sous-marin plus-adapté pour finir au fond de l'eau.

Entre harcèlement moral et professionnel, aucune remise en question !

L'UFAP Unsa Justice avait déjà dénoncé les pressions exercées sur des collègues féminines pour le simple fait d'avoir donné la vie. Aujourd'hui, extension est faite aux pères de familles qui eux aussi doivent mettre leurs familles à la poubelle au risque de s'attirer les foudres de la DRH et se voir menacer d'être viré de leur poste s'ils frustrent son ego.

Non contente d'avoir apparemment perdu sa casquette de DRH, elle semble s'être appropriée celle de médecin, s'arrogeant le droit de juger seule de la légitimité et de la véracité des arrêts de travail délivrés par des professionnels de santé.

Ce mépris ne touche pas seulement le corps d'encadrement, relégué au rang de simple exécutant. Le corps de commandement en fait également les frais, régulièrement sollicité pour donner son avis, il voit son expertise systématiquement ignorée.

Même au plus haut niveau de la détention, certains dossiers liés au fonctionnement du service semblent désormais échapper à ceux qui devraient naturellement en être les acteurs. Un paradoxe aussi préoccupant qu'inquiétant !
Quand un entretien à titre syndical est demandé, la réponse est toujours la même « vous avez mal compris ». Le problème, ce sont toujours les autres.

Il y a un an déjà, L'UFAP Unsa Justice avait clairement fait savoir à cette même DRH que le règne par la terreur ne fonctionnerait pas. Un an plus tard, rien n'a changé. Les méthodes perdurent, la pression psychologique reste permanente.

Les conditions de travail au CP de Villefranche-sur-Saône conditionnent directement l'état physique et la santé mentale de chaque agent.

L'UFAP Unsa Justice rappelle, une fois de plus, que la Direction est garante de l'intégrité physique et mentale de son personnel, au même titre que celle des personnes détenues. Comment justifier qu'à chaque absence de la CE, c'est tout l'établissement qui subit un climat nauséabond ? La responsabilité vous incombe, madame la DRH, à vous et à vous seule !

L'UFAP Unsa Justice apporte tout son soutien aux personnels tous corps et grades confondus, subissant ce management violent de la DRH.

L'UFAP Unsa Justice ne demande pas de dialogue social ou autres discussions stériles habituelles : STOP à l'hypocrisie de façade. Des excuses envers l'ensemble des personnels traités comme du bétail sont attendues.

L'UFAP Unsa Justice exige une prise en considération réelle des agissements de la DRH sur le CP Villefranche sur Saône et que la Direction Interrégionale ouvre enfin les yeux.

Que resterait-il des fonctions d'une DRH privée de personnel ? De toute évidence, tant que le personnel ne sert aucun projet jugé essentiel, il n'a aucune importance. Comment, dès lors, la direction pourrait-elle s'attendre à la moindre considération en retour ? Les jokers ont été utilisés : ce qui suivra ne fera que renvoyer l'image du management subi depuis janvier 2025…

UNION RÉGIONALE UFAP DE LYON

Pour L'UFAP Unsa Justice du
CP Villefranche Sur Saône
Le Bureau

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - Unsa Justice | CP Villefranche/Saône|nenette.madjani@justice.fr



DES ACTES POUR LA DIGNITÉ ET LA SANTÉ DES PERSONNELS.

DES NOUVELLES DU
CP VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

N°65 | OCTOBRE 2026

Le flyer régional consacré à Villefranche-sur-Saône rappelle l'ampleur des livraisons et la revendication de volières.

UNION RÉGIONALE
UFAP UNSa JUSTICE
DE LYON

LA SÉCURITÉ N'ATTEND PAS



VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

1 826 COLIS LIVRÉS PAR DRONE

EN 51 JOURS !

LE TRAFIC PAR DRONE A CHANGÉ D'ÉCHELLE

PRÈS DE 36 COLIS PAR JOUR

Selon l'enquête relayée par RTL, environ 30 kg de cannabis ont été acheminés dans la prison par une équipe structurée.

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, NOUS RÉCLAMONS DES VOLIÈRES !

L'UR UFAP UNSa JUSTICE DE LYON EXIGE LEUR INSTALLATION IMMÉDIATE



EXEMPLE DE VOLIÈRE : DE LA TOITURE JUSQU'AU SOL

ASSEZ D'ATTENDRE !

Depuis plusieurs années, l'Union régionale de l'UFAP UNSa Justice de Lyon réclame des volières sur les façades des établissements pénitentiaires.

AUJOURD'HUI, NOUS EXIGEONS LEUR INSTALLATION IMMÉDIATE !

Installer des volières - des grilles métalliques de la toiture jusqu'au sol - c'est un investissement unique, sans mise à jour, sans maintenance interminable, sans dépendance à des technologies capricieuses et, surtout, sans excuses possibles.

PROTÉGER LES PERSONNELS. BLOQUER LES TRAFICS.
AGIR MAINTENANT.

UR UFAP UNSa JUSTICE DE LYON - ur.lyon@ufap.fr

PROTÉGER LES PERSONNELS. BLOQUER LES TRAFICS. AGIR MAINTENANT.

Le bureau local appelle à la mobilisation du 9 septembre pour la sécurité des personnels de Bonneville.



MA BONNEVILLE — APPEL DU BUREAU LOCAL

DÉBRAYAGE

DÈS DEMAIN • MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2026

LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS NE PEUT PLUS ATTENDRE

Refus de réintégrer, interventions avec renforts, mises en prévention, incendie de cellule, tapage et nouveaux arrivants. Ce week-end encore, les personnels ont tenu l'établissement à bout de bras.

325	273	4
DÉTENUS AU TOTAL CAPACITÉ DÉPASSÉE	DÉTENUS AU QH 139 PLACES OPÉRATIONNELLES	DÉTENUS DANS 9 M²

LE TEMPS DES ALERTES EST TERMINÉ

Désencombrement immédiat et significatif de la MA de Bonneville

- **Mesures concrètes garantissant la sécurité des personnels**

DÈS DEMAIN, DÉBRAYONS !

Le bureau local UFAP UNSa Justice appelle les agents à se mobiliser.

UFAP UNSa JUSTICE • UNION RÉGIONALE DE LYON • MA BONNEVILLE

LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS NE PEUT PAS ATTENDRE.

Le bureau local dénonce la surpopulation et les engagements non tenus, et demande des mesures immédiates.

UFAP UNSa Justice MA Bonneville

DIALOGUE SOCIAL A BONNEVILLE, L'ART DU DUPE !

Le 28 aout 2026

Rappelez-vous…

Pour garantir la sécurité des grands de ce monde AVANT le G7, des solutions radicales ont été trouvées pour réduire les effectifs de la Maison d'Arrêt de BONNEVILLE. L'effectif était descendu à 272.

Après le g7, la direction nous promettait de maintenir la barre à 300 détenus.

.

Aujourd'hui ?
320 DÉTENUS POUR 187 PLACES

La triste réalité de notre Maison d'Arrêt, c'est une prison saturée, des effectifs exténués, des postes qui restent découverts.

ET TOUJOURS PLUS DE MOS DE NICE ET DE MARSEILLE !

Mais rassurez-vous : la direction « fait tout son possible et vous remercie pour votre travail ».
Des mails, des excuses, des « nous sommes en attente », des « nous faisons notre maximum »…

MAIS DES ACTES ? TOUJOURS PAS !

Le dialogue social n'est que de façade, nous n'avons toujours pas de nouvelle date pour le CSA qui a été annulé**. Et quand bien même il se tiendrait, les décisions prises et votées lors du CSA de novembre 2025 ne sont toujours pas appliquées :** Horaires, rehaussement des grillages des cours mineurs et arrivants…
Acté au CSA, mais rien sur le terrain 9 mois plus tard.
Dalida chantait "Paroles, paroles, paroles"… la direction, elle, en a fait sa devise !

LE DIALOGUE SOCIAL VERSION BONNEVILLE : On vous écoute, on vous écrit… et ensuite, on ne fait rien.

ET LA CERISE SUR LE GÂTEAU ?

Des quadruplettes en cellule de 9 m² seraient envisagées, en attendant l'accord de la DI.
Parce que quand il n'y a plus de place… **IL SUFFIT APPAREMMENT D'EN METTRE QUATRE !**
Pendant ce temps, pour les effectifs : ON DÉSHABILLE PAUL POUR HABILLER JACQUES !

Et puisque ça ne va pas de soi,

L'UFAP UNSa JUSTICE demande immédiatement que soit mis en place une réduction drastique des activités, l'annulation des mouvements superflus tant que le service présent est en mode dégradé.

CONTINUEZ À IGNORER L'ÉPUISEMENT DES AGENTS : LE POINT DE RUPTURE EST ATTEINT ET LA COLÈRE SERA INÉVITABLE.

L'UFAP UNSa JUSTICE exige : Plus de moyens, plus de sécurité, plus d'effectif, des actes enfin !!

Nous ne voulons plus de mails !
Nous ne voulons plus lire ce que vous allez faire !
Nous voulons voir ce que vous faites !

POUR LE BUREAU LOCAL,
ANDRIOLLO Jessica, DESCLOS Nadia, FAREZ Magali

UFAP UNSa Justice Union Régionale de Lyon

DES NOUVELLES DE LA MA LYON-CORBAS

N°65 | OCTOBRE 2026

Le bureau local alerte sur les agressions et la sécurité aux abords de l'établissement, et demande des mesures durables.

L'INSÉCURITÉ GAGNE DU TERRAIN

UFAP UNSa Justice
MA LYON - CORBAS

MALC : L'INSÉCURITÉ GAGNE DU TERRAIN !

Corbas, le 17/09/26

« L'INSÉCURITÉ À L'INTERIEUR »

Vendredi dernier, deux agressions se sont produites simultanément, faisant deux victimes parmi nos collègues qui rentrent chez eux blessés, choqués et marqués par la violence.

« L'INSÉCURITÉ À L'EXTERIEUR »

Cette nuit, vers 3 heures du matin, un individu agressif et menaçant s'est présenté aux abords de la porte d'entrée de la MALC. Il réussit à trouver un caillou et le projette à trois reprises contre la vitre blindée, occasionnant d'importants dégâts.

Nos collègues préviennent immédiatement la gendarmerie et après plusieurs minutes de négociations avec les forces de l'ordre, ils procèdent à son interpellation.

Un individu hostile qui s'approche de l'entrée d'une prison en pleine nuit et s'en prend directement à une protection blindée : voilà encore une fois la réalité à laquelle les personnels de Corbas sont confrontés.

L'INSÉCURITÉ EST PARTOUT !!!

Elle se manifeste également aux abords de l'établissement.

Cette accumulation d'événements à la MALC et dans tous les établissements de France doit interpeller sérieusement nos hauts fonctionnaires de la DGAP !

L'UFAP UNSa Justice avait déjà alerté en avril dernier !

Lors de notre mobilisation devant l'établissement, nous avions alerté sur les conséquences prévisibles d'une telle situation.

Aujourd'hui, le seuil des 1 300 détenus est dépassé, quelles mesures ont été prises ?

AUCUNE

Quand les capacités sont dépassées, que les tensions s'accumulent et que les agressions se multiplient, il faut agir sur les causes, pas simplement gérer les conséquences.

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice UR LYON / Maison d'Arrêt Lyon Corbas 40 bd des Nations 69960 Corbas 0472483628

L'UFAP UNSa Justice et les personnels attendent désormais des réponses concrètes et des mesures à la hauteur de la situation.

DIRECTION LOCALE, DI et DGAP : IL EST TEMPS D'AGIR !

Sur le terrain, la colère est à son comble. Les troupes sont en ordre de bataille, prêtes à en découdre, et n'attendent plus que le **ban de ralliement** ! Si vous refusez d'entendre ce cri d'alarme, la riposte sera immédiate et la mobilisation générale sera décrétée. Les agents sont déterminés à faire entendre leur ras-le-bol par tous les moyens !

Nous vous avons alertés !

Nous nous sommes mobilisés !

Nous avons bloqué l'établissement !

Nous avons expliqué, démontré les conséquences de la surpopulation !

Et pourtant, les personnels continuent de payer le prix fort !

L'UFAP UNSa Justice exige sans délai des mesures d'urgence concrètes et pérennes face à la dégradation alarmante de la sécurité à la MALC ;

L'UFAP UNSa Justice exige la sécurisation complète du domaine pénitentiaire, avec une fermeture adaptée du périmètre, notamment par grillage renforcé ;

L'UFAP UNSa Justice exige le renforcement de la protection des accès et des abords de l'établissement ;

L'UFAP UNSa Justice exige une réponse ferme et immédiate face aux agressions, menaces et violences subies par les personnels.

« L'UFAP UNSa Justice une présence quotidienne à vos côtés »

Par le bureau local UFAP UNSa Justice Nadia CHEKHAD, Ludovic NAVARRO



Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice UR LYON / Maison d'Arrêt Lyon Corbas 40 bd des Nations 69960 Corbas 0472483628

LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS EXIGE UNE RÉPONSE IMMÉDIATE.

UFAP UNSa Justice Union Régionale de Lyon

DES NOUVELLES DE LA MA LYON-CORBAS

N°65 | OCTOBRE 2026

Le bureau local soutient les collègues agressés et demande des effectifs adaptés et une réponse aux profils dangereux.

DEUX AGRESSIONS SIMULTANÉES

UFAP UNSa Justice
MA LYON - CORBAS

2 AGRESSIONS SIMULTANÉES SUR LA MALC… ÇA SUFFIT !!!

Corbas, le 11 septembre 2026

Ce vendredi 11 septembre 2026, aux alentours de 11h30, alors que les personnels assuraient la distribution des repas, deux agressions graves sur nos collègues ont eu lieu quasiment simultanément au sein de notre établissement.

À la MAH3, lors de la distribution du repas, un détenu a tenté de sortir de force de sa cellule. En voulant le retenir, les personnels ont été violemment repoussés. La gradée a été blessée à la tête en heurtant le mur et s'est également coupée à la main lors de la maîtrise du détenu, celui-ci opposant une forte résistance.

Au même moment, au QA3, un détenu a refusé de réintégrer sa cellule et a tenté de forcer le passage, prétextant avoir pris des cachets. Alors qu'il est accompagné par nos collègues, il se retourne et saisit la gorge du surveillant pour l'étouffer, nécessitant le déclenchement immédiat de l'alarme et l'intervention des renforts. La mise en prévention du détenu a finalement été décidée afin de mettre un terme à l'incident.

Deux agressions, à la même heure, dans deux secteurs différents !

Deux situations qui démontrent une nouvelle fois la pression permanente qui pèse sur nos collègues !

Derrière ces 2 « **AGRESSIONS GRATUITES** », il faut regarder la réalité en face :

La surpopulation pénale ne cesse de mettre notre établissement sous tension, des cellules surchargées ! Des mouvements toujours plus nombreux, des personnels sollicités en permanence et des conditions de détention qui deviennent de plus en plus ingérables.

À cela s'ajoute une problématique devenue incontournable :

La prise en charge de personnes détenues présentant des troubles psychiques ou des comportements particulièrement difficiles est de plus en plus fréquente. Les personnels pénitentiaires se retrouvent trop souvent en première ligne face à des situations qui relèvent parfois davantage du soin et de la psychiatrie que de la seule gestion carcérale.

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice UR LYON / Maison d'Arrêt Lyon Corbas 40 bd des Nations 69960 Corbas 0472483628

LORSQUE LA SURPOPULATION S'INSTALLE, LORSQUE LES PROFILS PSYCHIATRIQUES SE MULTIPLIENT ET LORSQUE LES MOYENS HUMAINS ET STRUCTURELS NE SUIVENT PLUS :

C'EST LA SÉCURITÉ DE TOUS QUI EST DIRECTEMENT MISE EN DANGER !

LA SURPOPULATION N'EST PAS UNE FATALITÉ.

LA VIOLENCE CONTRE LES PERSONNELS NE DOIT PAS ÊTRE BANALISÉE.

LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS DOIT ÊTRE UNE PRIORITÉ !

L'UFAP UNSa Justice condamne fermement ces nouvelles agressions et apporte son soutien total aux collègues victimes de ces violences.

L'UFAP UNSa Justice souhaite un prompt rétablissement à nos deux collègues blessés et profondément choqués par ces agressions.

L'UFAP UNSa Justice rappelle l'urgence pour notre administration de créer des ESA (Etablissements Spécialisés et Adaptés) pour gérer en sécurité les profils psychiatriques et violents et sortir ces profils de nos détentions ordinaires.

L'UFAP UNSa Justice demande une réponse immédiate de la direction et de l'administration : des effectifs à la hauteur des besoins.

L'UFAP UNSa Justice exige une sanction pénale immédiate et exemplaire pour ces 2 agresseurs.

L'UFAP UNSa Justice restera mobilisé pour défendre votre sécurité, votre intégrité et vos conditions de travail.

« L'UFAP UNSa Justice une présence quotidienne à vos côtés »

Par le bureau local UFAP UNSa Justice Nadia CHEKHAD, Ludovic NAVARRO



Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice UR LYON / Maison d'Arrêt Lyon Corbas 40 bd des Nations 69960 Corbas 0472483628

Le bureau local et l'Union régionale demandent l'intégration des personnels pénitentiaires au dispositif annoncé.

LA GRATUITÉ DES TCL

PAGE 1/2

UFAP UNSa Justice

La gratuité des TCL pour tout Les FORCES de l'ORDRE

MA LYON - CORBAS

Le 26/08/2026

La Métropole de Lyon et le SYTRAL Mobilités annoncent la mise en place de la **gratuité du réseau TCL pour les forces de l'ordre**, afin de renforcer la présence et la sécurité dans les transports en commun lyonnais.

L'UFAP UNSa Justice salue cette mesure.

Les personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire sont pleinement engagés dans la protection de nos concitoyens et dans les missions de sécurité de l'État.

La loi est claire.

L'article L.113-4 du Code pénitentiaire dispose que :

« Les personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire constituent […] l'une des forces dont dispose l'État pour assurer la sécurité intérieure. »

Au quotidien, les personnels pénitentiaires assurent des missions essentielles :

- La sécurité des établissements pénitentiaire, le maintien de l'ordre avec la gestion des situations à risques,
- La protection des personnes incarcérés, les transfèrements et Les escortes,
- Les interventions et les missions de sécurité sur la voie publique

Ces femmes et ces hommes sont quotidiennement confrontés à la violence, aux menaces et aux situations dangereuses.

Ils quittent leur établissement, empruntent les transports en commun et participent eux aussi, par leur présence et leur vigilance, à la **sécurisation du réseau TCL**.

Il serait **incompréhensible et profondément injuste** que les personnels pénitentiaires soient les grands oubliés d'un dispositif présenté comme bénéficiant à **l'ensemble des forces de l'ordre**.

La sécurité intérieure est un travail collectif.

LES POLICIERS, LES GENDARMES, LES POLICIERS MUNICIPAUX… ET LES PERSONNELS PÉNITENTIAIRES ONT LE MÊME ENGAGEMENT.

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice UR LYON / Maison d'Arrêt Lyon Corbas 40 bd des Nations 69960 Corbas 0472483628

PAGE 2/2

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon a d'ores et déjà adressé une lettre ouverte à la présidente de la Métropole de Lyon pour solliciter légitimement l'intégration à ce dispositif.

L'UFAP UNSa Justice souhaite que la future délibération prévoie **explicitement la gratuité de l'ensemble du réseau TCL pour les personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire**, tous corps et grades concernés, dans les mêmes conditions que les autres forces de sécurité bénéficiaires.

L'UFAP UNSa Justice rappelle que les personnels pénitentiaires démontrent au quotidien un engagement total aussi bien dans les murs de nos prisons que sur la voie publique.

L'UFAP UNSa Justice rappelle que les personnels sont troisième Force de Sécurité Intérieure.

ILS DOIVENT ÊTRE RECONNUS COMME TELS.

Par le bureau local UFAP UNSa Justice CHEKHAD Nadia

Le bureau local alerte sur une succession d'incidents et demande des sanctions ainsi que des mesures de protection.

UFAP UNSa Justice
MA Montluçon

RIEN NE VA PLUS

22 aout 2026

Depuis plusieurs jours, la tension monte au sein de la Maison d'Arrêt de Montluçon. Dans la nuit de mardi à mercredi, les agents de nuits ont ordonné à un détenu de mettre fin à un parloir sauvage et un tapage. La réponse du détenu aura été d'accentuer le tapage et d'insulter et menacer les agents présents, allant jusqu'à saccager sa cellule.

Le lendemain matin, un autre détenu aura profité de la réintégration de son codétenu pour s'en prendre violemment à des surveillants présent à l'étage, la mise en prévention fut le seul moyen de mettre fin à l'incident.

Le lendemain, c'est au tour d'un auxiliaire de cuisine, au comportement négativement relevé depuis plusieurs semaines, de s'en prendre au surveillant lui demandant de réintégrer sa cellule en insultant et menaçant violemment l'agent, l'intervention de renfort fut nécessaire pour éviter l'agression physique.

Il est nécessaire de mettre de l'ordre dans notre détention.

L'UFAP UNSa Justice exige le déclassement de l'auxi, qui est bien trop impulsif et dangereux pour être laissé à un poste qui a accès à du matériel dangereux. Laisser un détenu qui menace de « défoncer » un surveillant avoir accès à des couteaux est inenvisageable.

L'UFAP UNSa Justice demande des sanctions exemplaires à l'encontre des trois détenus.

Pour l'UFAP UNSa Justice
Le bureau local

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice –Ma MONTLUCON

DES NOUVELLES DU SPIP DE L'AIN

UFAP UNSa Justice
Union Régionale de Lyon

N°65 | OCTOBRE 2026

Après une visite à Bourg-en-Bresse, les représentants régionaux et locaux alertent sur les effectifs et les conditions de travail.

PAGE 1/3

DELIQUESCENCE RH DU SPIP de L'AIN : DES PERSONNELS EN DANGER !!

Lyon, le 27/09/2026.

Suite aux derniers tracts et aux alertes de nos représentants locaux, une délégation régionale est allée à la rencontre des personnels du SPIP à Bourg-En-Bresse pour prendre la mesure de la souffrance des personnels confrontés à une crise RH sans précédent. Depuis 2025, tous les scénarios du pire se sont concrétisés : les départs se sont multipliés et les renforts n'ont pas été à la hauteur. La situation des personnels n'est plus tenable pour faire face aux exigences même les plus minimales du service public pénitentiaire. Celui-ci est porté à bouts de bras grâce au dévouement, au professionnalisme et à la solidité mentale des agents de terrain. Jusqu'à quand ? L'hypothèse d'une véritable implosion, d'un K.O. total du service au CP n'est pas une chimère.

Les chiffres sont éloquents. Les précédents tracts de L'**UFAP UNSa Justice** le documentaient. Par rapport à l'organigramme de référence déjà sous-calibré et un effectif théorique de 12 agents, ils sont 7 (soit -5 sur une équipe de 12) à gérer tant bien que mal le centre pénitentiaire. **Il n'y a plus que 3 personnels actuellement pour accompagner les 525 détenus de la MA. Le taux de surpopulation carcérale à la MA est de 150%. Le CD est plein, la capacité des 300 places est atteint.** En outre, le CP contient un QPR qui vient impacter sur l'équilibre des charges de travail avec une doctrine rigide qui paraît hors-sol au regard de la situation. Ce tableau noir, sans échappatoire, ne serait pas complet sans le rappel du départ prochain de l'assistante sociale du MA/CD et de la coordinatrice d'activité. Continuer de besogner en leur absence donne déjà des sueurs froides aux personnels. L'absence de cadre est également un problème pour affirmer les intérêts du SPIP au sein de la détention.

Comme L'**UFAP UNSa Justice du SPIP 01** l'a déjà souligné, le MO voit ses effectifs carencés. Avec les départs non remplacés et les aléas liés à la vie d'un service, il va quasiment manquer 5 postes de CPIP pendant une durée conséquente pour un effectif théorique d'une vingtaine d'agents. Dans ce contexte, les agents sont sollicités pour assurer la permanence des arrivants à la MA et pour prendre en charge les CAP RP & LSC de l'effectif du sortant d'école qui n'a finalement pas pris son poste. Il est envisagé qu'ils prennent une partie des prévenus en plus de cet effectif. Pendant deux mois, des CPIP du MO exerceraient à temps plein à la MA tout en conservant leurs dossiers affectés en MO. La permanence quotidienne viendrait pallier aux urgences de leurs effectifs initiaux. Historiquement, ce sont les CPIP du MO qui interviennent au QSL et l'effectif des semi-libres approche la trentaine. Les CPIP avoisinent les 90 personnes affectées pour un temps plein. Le topo est préoccupant. Nous rappelons que les ASE ne sont plus que deux pour gérer l'ensemble des ARSE et des DDSE alors que l'Ain est l'un des départements les plus étendus. L'effectif des PA n'est pas non plus au complet.



PAGE 2/3

La DFSPIP semble complètement dépassée par les évènements. Même si son affectation est récente et qu'elle ne peut compter que, comme cadres, sur l'unique soutien de la DPIP du MO, elle doit revoir sa copie en profondeur et être plus à l'écoute de ses équipes.

Au-delà des chiffres et des statistiques, lors de nos échanges au CP, la souffrance des personnels nous a paru manifeste. Leur vulnérabilité est une évidence. La perte de sens au travail est totale, minée par la cadence infernale et la réduction du métier aux extrêmes urgences c'est-à-dire à la prévention du risque suicidaire et à l'actualité des CAP et des débats contradictoires. En MO, l'inquiétude est grandissante devant les conséquences en cascades des efforts demandés pour soutenir les collègues du CP alors que les cadences étaient déjà soutenues. Les risques psycho-sociaux sont au plus haut et nous souhaitons bonne chance à la collègue agent de prévention qui va devoir remplir le volet RPS du DUERP en cours d'écriture.

FACE A LA CATASTROPHE EN COURS, IL FAUT AGIR, LE SPIP DE L'AIN NE DOIT PAS ETRE ABANDONNE EN RASE CAMPAGNE !!!

L'**UFAP UNSa Justice de l'UR De Lyon et du SPIP 01** exigent en local **une vraie culture du dialogue social avec la réunion en urgence du CSA compétent et la présentation d'un plan de protection des personnels**. Dans l'attente de renforts, la direction doit définir par écrit les missions prioritaires, celles qui doivent être adaptées ou temporairement suspendues, ainsi que les moyens consacrés à leur réalisation. Cette organisation doit être discutée avec les représentants du personnel, ciblée dans le temps et faire l'objet d'un suivi régulier. **Les personnels ne doivent plus être mis devant le fait accompli et tributaires de décisions conçues au fil de l'eau sans plan d'ensemble.**

L'**UFAP UNSa Justice de l'UR De Lyon et du SPIP 01** exigent une vraie réflexion sur les conséquences du renfort des agents en MO : la durée de deux mois est-elle le bon calibrage pour la reprise d'une partie des effectifs de la MA quand 4 ou 6 semaines semblent plus adaptés. Qu'est-il pensé pour soulager leurs efforts ? L'**UFAP UNSa Justice de l'UR De Lyon et du SPIP 01** invitent à repenser le traitement des alarmes DDSE en dessous d'une heure, à mieux définir l'allègement des suivis et à préciser le public ciblé par l'écriture de rapports substantiellement allégés (pour nous tout ce qui ne concernent pas les atteintes aux personnes). **Tout doit être mis sur la table pour alléger les charges de travail.**

UNION RÉGIONALE UFAP DE LYON

L'**UFAP UNSa Justice de l'UR De Lyon et du SPIP 01** exigent que le SAP et les JAP soient pleinement informés de la situation dramatique du SPIP afin qu'ils se montrent compréhensifs sur la mise en place de procédures visant à réduire la voilure. De même, il devient urgent qu'une note soit rédigée par la direction à l'intention de la population pénale pour que les détenus adaptent leurs demandes et soient responsabilisés face aux modes dégradés de travail.

L'**UFAP UNSa Justice de l'UR De Lyon et du SPIP 01 plaident pour un plan de recrutement en urgence. La DGAP et la DISP doivent protéger leurs personnels et passer à l'action. Face à l'urgence et à l'exposition aux risques, aucune possibilité ne doit être écartée : contractuels, CPIP placés, mises à disposition, appel à la solidarité interrégionale… Fort de notre représentativité, nous inscrirons à l'ordre du jour du prochain CSA de la DISP de Lyon le 13/10 la situation du SPIP 01. Devant le mal être constaté et l'exposition aux risques, une visite de la FS du CSA de la DISP de Lyon pourrait avoir sa pertinence.**



PAGE 3/3

L'**UFAP UNSa Justice de l'UR De Lyon et du SPIP 01** ose espérer que les hiérarchies n'auront pas la mémoire courte et sauront reconnaître l'effort de mobilisation de l'ensemble du SPIP. Devant ces conditions de travail exceptionnelles, des Témoignages Officiels de Satisfactions ne seraient pas de trop au regard des engagements individuels actuels.

Les alertes ont été lancées et les difficultés sont connues. L'administration doit désormais répondre de manière concrète à la situation du SPIP de l'Ain. Chaque poste laissé vacant reporte une charge supplémentaire sur des personnels déjà très éprouvés et fragilise l'exercice de leurs missions. L'UFAP UNSa Justice portera ces exigences au CSA interrégional du 13 octobre et demandera des engagements précis, assortis d'échéances. Les personnels ont assez compensé les carences de l'administration. Il est temps qu'elle assume ses responsabilités.

La situation du SPIP de l'Ain est la parfaite illustration de ce qu'on a pu écrire lors de notre déclaration liminaire au CSA AP de la semaine dernière :

Nous sommes entrés de plain-pied dans l'ère de la honte, une ère où l'on sacrifie l'humain sur l'autel du devoir républicain et où l'on exige toujours davantage de ceux qui, nuit et jour, veillent sur la tranquillité et le sommeil de nos concitoyens. Nous sommes entrés dans l'ère de la honte, bercés par des discours de façade, des effets de manche et des annonces, pendant que les personnels pénitentiaires crèvent en raison de conditions de travail qui feraient passer Germinal pour une brochure promotionnelle sur la qualité de vie au travail.

UNION RÉGIONALE UFAP DE LYON

Pour L'**UFAP UNSa Justice de l'UR De Lyon :**
Florian ROUSSET, Secrétaire Général Adjoint.



LES PERSONNELS NE DOIVENT PAS ÊTRE ABANDONNÉS.

Union Régionale UFAP UNSa Justice de Lyon

UFAP UNSa Justice Union Régionale de Lyon

DES NOUVELLES DU SPIP DRÔME-ARDÈCHE

N°65 | OCTOBRE 2026

Le SPIP 26/07 alerte sur les locaux de Valence et les conditions d'accueil et de travail pendant les fortes chaleurs.

LE MILIEU OUVERT EN ÉBULLITION

PAGE 1/2

UFAP UNSa Justice

SPIP 26/07

LE SPIP MO DE LA DRÔME EN EBULLITION !!! (Saison 2…)

Valence le 15/06/2026

Depuis bientôt deux semaines, alors qu'une canicule se profile, le système de climatisation au SPIP Milieu Ouvert de Valence fait de nouveau des siennes. Toute la zone d'accueil subit une panne durable et est exposée aux fortes chaleurs. Nos deux personnels administratifs de l'accueil sont concernés et fragilisés. La question de la dignité des conditions d'accueil à la salle d'attente des PPSMJ va se poser avec la hausse du thermomètre.

Au niveau hygiène et sécurité, les risques sont majeurs !!



Pour L'UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07, la question du déménagement dans des locaux adaptés et sécurisés a un caractère urgent : nos locaux sont vétustes et ne sont plus adaptés pour l'accueil du public. Ces conditions de travail indignes sont trop fréquentes. Elles fragilisent les agents. Pour les plus vulnérables, se rendre au travail est un risque réel pour leur santé. L'audit du CHSDT de la Drôme date de 2021 pointait ces carences (et notamment l'isolement spatial des PA de l'accueil…) : 5 ans plus tard, tout a empiré !! Au-delà des conditions d'accueil et de travail très précaires, les risques sécuritaires sont certains.

Pour L'UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07, si l'on constate une réelle mobilisation de tous les acteurs de terrain pour faire cesser la panne, on constate une difficulté dans la boucle pour résoudre les problèmes. La municipalité, propriétaire des lieux semble avoir les pires difficultés avec l'inertie de Foncia, l'agence immobilière à qui la gestion des locaux est confiée. Cette problématique peut prendre une dimension structurelle avec des locaux fréquemment défaillants.

Pour L'UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07, si la situation perdure, les protocoles, les aménagements pensés et définis après les pannes et la canicule de l'année dernière doivent être mis en place. A l'avenir, nous espérons convaincre qu'une réflexion de fond doit être de nouveau enclenchée pour prévenir les prochains

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice | 50, rue Denis Papin 26000 Valence |: 0625834076 UR LYON SPIP 26/07 lthierry.

PAGE 2/2

épisodes de canicules (aménagement du temps de travail et des horaires d'accueil), surtout sur cette unité de travail et si le dossier du déménagement s'enlise dans les limbes bureaucratiques.

L'UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07 suit au quotidien les mesures et les actions prises pour résoudre les dysfonctionnements. Nous continuerons d'être force d'action et de proposition avec comme seul leitmotiv la santé et la sécurité des agents !

L'UFAP UNSa Justice note que le dossier de modernisation de parc immobilier des SPIP est un problème crucial dans notre DISP. Fort de notre représentativité, cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine formation spécialisée du CSA de la DISP du 23/06/2026.

DANS PLUSIEURS SPIP DE LA DISP (ROANNE, ANNECY, VALENCE), LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE TRAVAIL SONT INDIGNES ET INADAPTES !

POUR L'UFAP UNSa Justice, LA PREVENTION DES RISQUES SANITAIRES ET SECURITAIRES BASIQUES N'EST PAS NEGOCIABLE ET L'ADMINISTRATION NE DOIT PAS ETRE DEMISSIONNAIRE MAIS PROACTIVE !!

ELLE LE DOIT A SES AGENTS QUI PORTENT A BOUT DE BRAS LE SERVICE PUBLIC PENITENTIAIRE DANS DES CONDITIONS DE PLUS EN PLUS PRECAIRES !!

POUR L'UFAP UNSa Justice du SPIP 26 & 07,

Florian ROUSSET & Thierry BABIN

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES AGENTS NE SONT PAS NÉGOCIABLES.